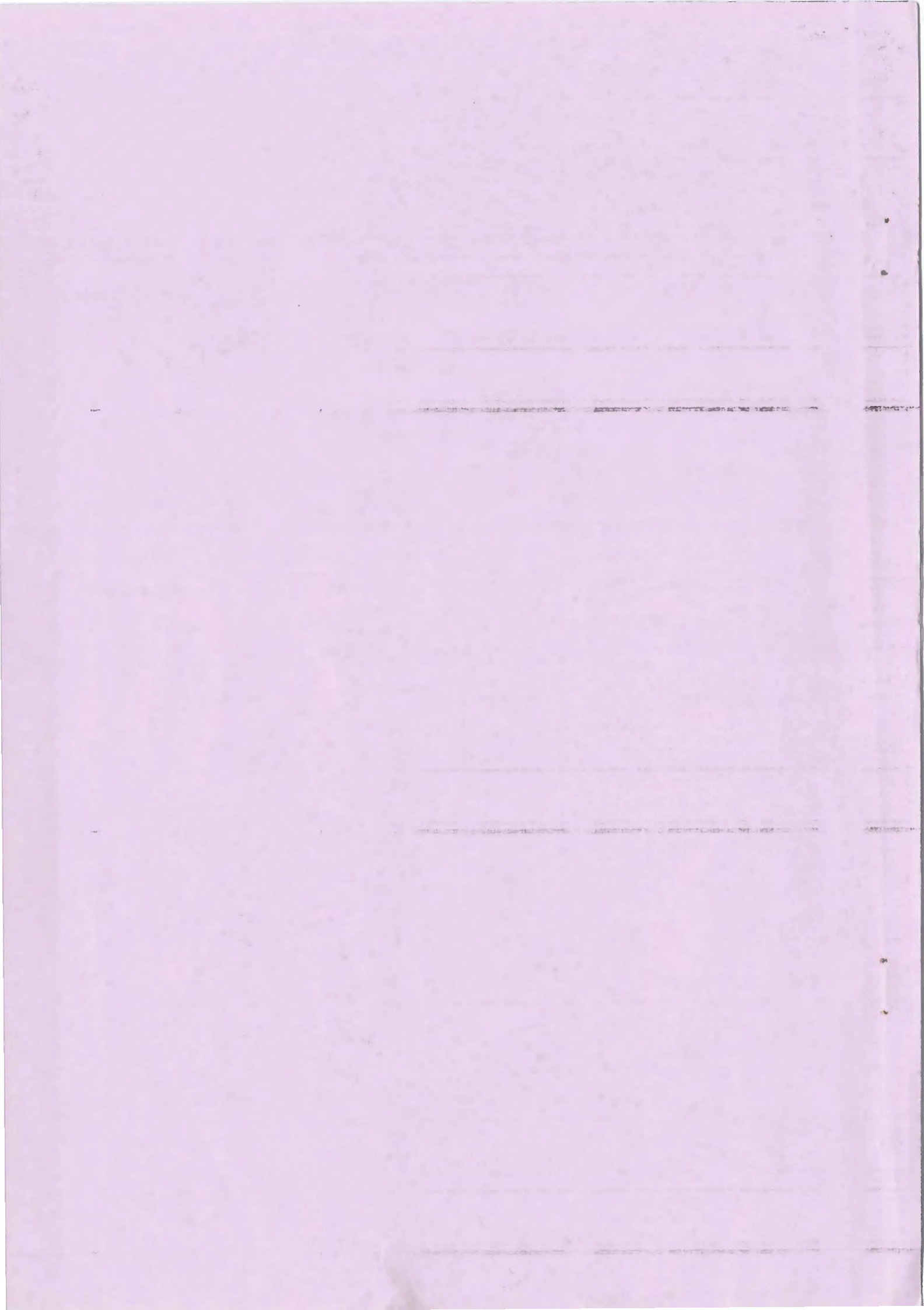


A black and white collage-style illustration. The background is a dense, layered composition of various textures, including what appears to be newspaper print, floral patterns, and abstract shapes. In the center, there is a stone fountain with a wide, shallow basin. A bear is depicted standing on the fountain's base, holding a small child in its arms. The child is wearing a patterned dress. The overall style is reminiscent of mid-20th-century graphic design or folk art.

CHUZELLES
INFORMATIONS

MAIRIE



SOMMAIRE

- I -

LA VIE DE LA COMMUNE - INFORMATIONS GENERALES	Page
Le Mot du Maire	1
Informations Mairie	3
Recensement de la population	6
Carte Assurance Maladie	8
Sentiers du Pays Viennois	9
Horaires Gare Estressin	11
Tableau d'occupation des salles	15
Le coin des associations	16

- II -

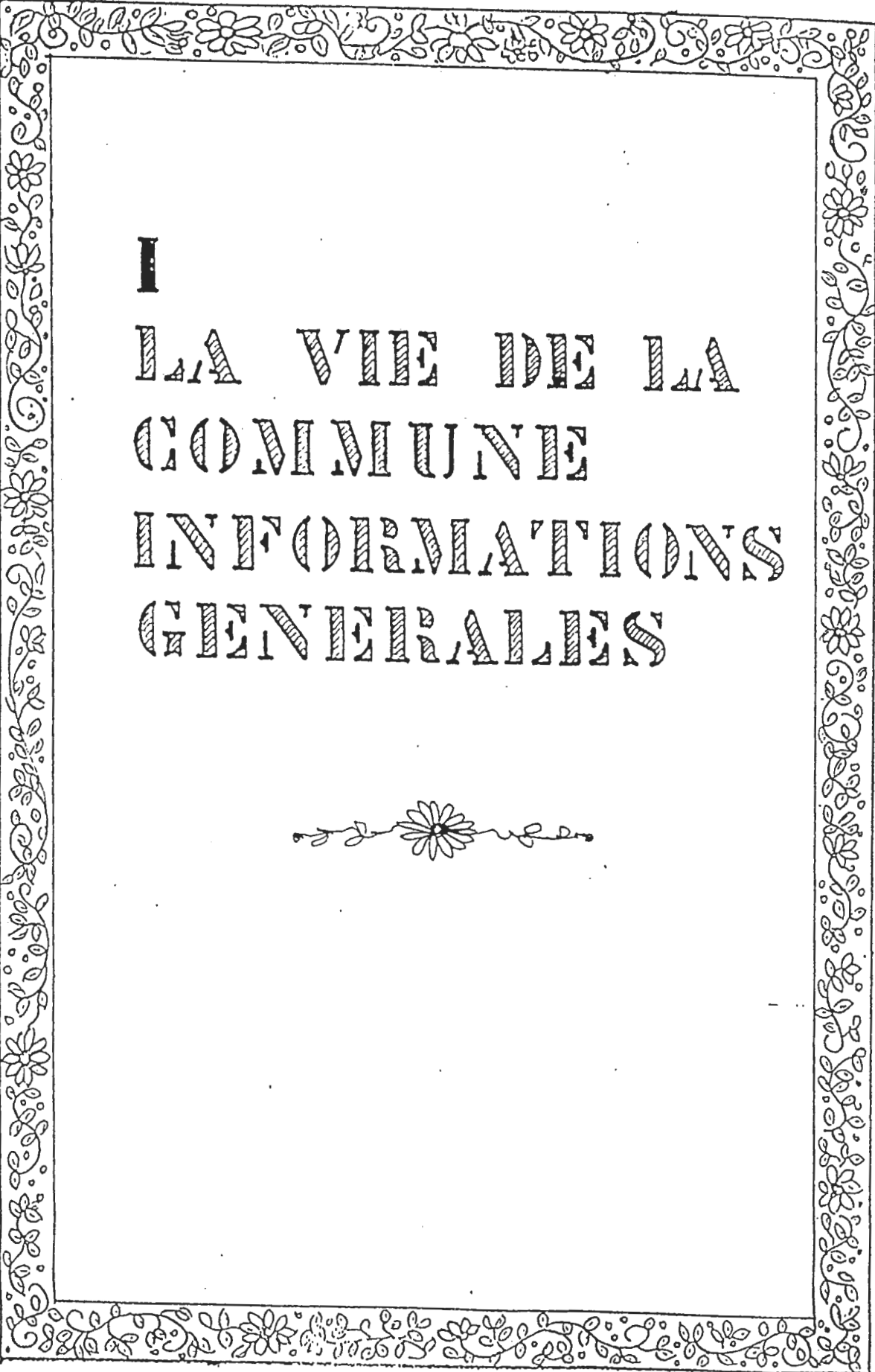
LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29 septembre 1998	1
Réunion du 9 octobre 1998	3
Réunion du 13 novembre 1998	6
Réunion du 16 décembre 1998	9

- IV -

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES

Gendarmerie - voirie sécurité	1
Piscine intercommunale	2
Enquête Danone	3
Travaux sécurité	6
Permis de construire	7
Maisons Fleuries	8
Budgets supplémentaires 1998	10
Etat Civil 1998	13

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

I
LA VIE DE LA
COMMUNE
INFORMATIONS
GENERALES



LE MOT DU MAIRE

En cette nouvelle année qui commence, je vous souhaite une bonne et heureuse année à vous ainsi qu'à toute votre famille.

L'année 1998 a marqué une avancée importante concernant la **sécurité dans notre commune** : traversée des Pins, entrée du village, arrêt de cars à Tourmente pour la sécurité de nos enfants. A cette occasion je remercie les propriétaires riverains qui ont bien voulu céder le terrain nécessaire pour la réalisation de cet aménagement.

Les 10 **logements OPAC** ont été terminés dans les délais. Il est à noter qu'ils ont été attribués à des jeunes ménages chuzellois à qui nous souhaitons un bon retour dans la commune de leur enfance.

Monsieur Gilbert ROCHE a demandé à être démis de sa fonction d'adjoint, il reste membre du Conseil Municipal. Nous le remercions pour le travail qu'il a effectué pendant neuf ans.

Pour l'année 1999, quels sont nos projets ?

La **poursuite des travaux de sécurité** de la boulangerie à Tourmente, assainissement, collecte des eaux pluviales, réalisation de trottoirs et cheminement piétonnier pour un montant de 700.000 F, nous avons sollicité l'octroi de subventions auprès du Conseil Général ; dissimulation des lignes électriques, éclairage public et téléphone (le montant de ces travaux n'est pas chiffré actuellement) avant la réfection du tapis par la Direction Départementale de l'Équipement (700.000 F).

L'agrandissement de la Mairie est devenu nécessaire pour accueillir les administrés dans les meilleures conditions et travailler dans un environnement plus fonctionnel. Quelques dernières retouches sont apportées au plan initial et, pour cette raison, nous ne pouvons aujourd'hui vous présenter les plans définitifs.

Les travaux devraient durer environ six à huit mois, entre septembre 1999 et mai 2000. Durant cette période, nous nous efforcerons à veiller à ce que les travaux ne perturbent pas trop le fonctionnement des services.

Modification du Plan d'Occupation des Sols aux Bourrelières. Cette modification permettra de rendre constructible quelques terrains et à la commune de se réserver environ 3500 m² de terrain pour aménagement de parking avec accès aux écoles. L'Enquête Publique se déroulera du 18 janvier au 19 février 1999.

L'ouverture de la **nouvelle boulangerie** en mars 1999 ; la commune versera une indemnité de cessation d'activité comme le prévoit la loi aux boulangers actuels qui cesseront leur activité à cette même date. Le bâtiment sera démoli pour permettre des travaux d'aménagement de la Route Départementale n° 36 et de la place de l'Église.

Le transfert du **Bar-Tabac-Presse** de Monsieur et Madame GINOT, qui font valoir leur droit à la retraite, est également prévu dans de nouveaux locaux au Belvédère. Ce commerce sera assuré par Madame Brigitte RICHARD-TESTI.

Quant à la **pharmacie**, il faudra attendre le résultat définitif du recensement de la population. Nous devons tous soutenir ce projet déposé par Madame Cécile FRANCOIS qui souhaite apporter ses services à tous les chuzellois.

Pour tous ces projets qui s'étalent pour certains sur deux années, nous nous efforcerons de limiter l'augmentation des impôts. A ce sujet je souhaiterais apporter quelques précisions. Il faut savoir que l'Etat vote des lois, par exemple la baisse de la masse salariale retenue dans les bases de la taxe professionnelle avec promesse d'une compensation financière afin de ne pas pénaliser les communes ; l'avenir nous dira si ces promesses seront tenues. Au niveau départemental, la décision a été prise de ne pas augmenter les impôts pendant 3 ou 4 ans mais ce qu'il faut savoir c'est que les participations communales à l'aide sociale subissent des augmentations régulières d'une année sur l'autre, 12.40 % pour 1997/1998. Aussi, il est nécessaire que ces augmentations soient répercutées sur les impôts locaux des communes.

Le nombre de **cambrjolages** semble s'être atténué ces derniers temps, mais il faut malgré tout rester vigilant et signaler en Gendarmerie ou en Mairie tout comportement ou véhicule paraissant suspect.

Je remercie les employés communaux pour les travaux accomplis tout au long de l'année.

Je vous renouvelle encore mes meilleurs vœux pour l'année 1999.

HORAIRES MAIRIE

Tél : 04.74.57.90.97

Fax : 04.74.57.43.08

Le secrétariat de Mairie est ouvert :

Mardi et Jeudi	08H30 à 11H30
Mercredi	10H00 à 11H30
Vendredi	16H00 à 19H00

HORAIRES DECHETTERIE INTERCOMMUNALE VILLETTE-DE-VIENNE

Lundi : 14H00 à 18H00

Mercredi-samedi : 10H00 à 13H00 et 14H00 à 18H00

Les personnes n'ayant pas encore la vignette autocollante indispensable à l'entrée de la déchetterie, peuvent passer à la Mairie aux jours et heures d'ouverture au public pour la retirer sur présentation de la carte grise du véhicule.

ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Celui-ci a toujours lieu
dans la nuit du **MERCREDI** au **JEUDI**
sauf changement en cas de jours fériés.

DIVAGATION DES CHIENS

Plusieurs personnes nous ont signalé que des chiens errant la nuit provoquaient des dégâts dans les jardins et basse-cour.

Nous rappelons que toutes divagations et/ou détériorations chez autrui peuvent être sanctionnées par une amende payable ... par le propriétaire du chien.

MODIFICATION DU POS AUX BOURRELIERES

L'enquête publique se déroulera en Mairie
du 18 janvier 1999 au 19 février 1999

Le Commissaire-Enquêteur, Monsieur PORTE se tiendra à la disposition du public à la MAIRIE

Vendredi 29 janvier et vendredi 19 février 1999 de 16H à 18H

Mardi 16 février et jeudi 18 février 1999 de 9H à 11H.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Nouveau planning des temps collectifs et des permanences organisés par le Relais Assistantes Maternelles du S.I.V.O.M des deux cantons de Vienne pour les mois de janvier – février – mars – avril 1999

Les **temps collectifs** seront programmés les :

- vendredis 8 – 15 – 22 et 29 janvier
- vendredis 5 et 26 février
- vendredis 5 – 12 – 19 et 26 mars
- vendredis 2 et 30 avril.

au centre d'Animation Rural « La Ferme » à SERPAIZE de 8H30 à 12H00.

Et les **permanences** assurées sur RENDEZ-VOUS, les :

- mercredi 6 janvier
- mercredi 3 février
- mercredi 3 mars
- mercredi 7 avril

à la Mairie de CHUZELLES, de 10H30 à 12H00.

Nicole DELCHER

PAROISSE DE CHUZELLES

Notre église, précieuse pour chacun d'entre nous, a besoin d'une rénovation (peinture, éclairage, chauffage), notre municipalité sensible à la conservation du patrimoine communal s'est engagée à participer à sa restauration.

Le Comité Paroissial composé de Joseph BOURGUIGNON – Yves PILLET – Chantal PRUNIER – Renée PRAS souhaite que ce projet soit partagé et soutenu par les chuzellois(es).

Une réunion d'information relative à ce projet aura lieu à la cure de Chuzelles
le 10 mars 1999 à 20H00

Comme vous, nous sommes tous concernés, nous vous espérons nombreux.



ECOLE MATERNELLE INSCRIPTIONS

Afin de fournir les effectifs au plus tôt à l'Inspection Académique, les inscriptions se feront à l'école

**samedi 23 janvier et samedi 5 février
de 8H45 à 11H30**

Inscriptions pour les enfants nés en 1994, 1995 et 1996 (se munir du livret de famille et du carnet de santé).

Pré-inscriptions pour les enfants nés en 1997 (merci de nous signaler nom, prénom et date de naissance de l'enfant).

Le Père Noël a sans doute bien pensé aux enfants cette année. Il y aura peut-être de vieux jouets qui ne serviront plus. Merci de penser à l'école maternelle !



Les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire remercient la Municipalité pour les sapins et les goûters de Noël. Merci aussi au Sou des Ecoles pour le spectacle offert aux enfants et pour l'arrivée du Père Noël qui a apporté des jouets offerts par les coopératives scolaires.

Bonne et heureuse année à tous !



AVANT-PROPOS

Le trente-troisième recensement de la population aura lieu en métropole, dans les DOM et à Saint-Pierre et Miquelon entre le 8 mars et le 3 avril 1999 ainsi que le prévoit le décret n° 98-403 du 22 mai 1998 (J.O. du 24 mai 1998). C'est l'occasion d'obtenir une nouvelle photographie de la situation démographique et socio-économique de notre pays, le dernier recensement datant de 1990.

Le premier objectif de ce recensement est de déterminer, pour chaque circonscription administrative, la population légale nécessaire à l'application de nombreux textes législatifs et réglementaires concernant la décentralisation : modalités de scrutin pour les élections, répartition de certaines dotations de l'État aux collectivités locales...

Le second objectif est de fournir pour de nombreuses zones géographiques des données socio-démographiques permettant d'analyser l'emploi, d'organiser la vie sociale, de prévoir les équipements collectifs...

Le maire aura un rôle capital tout au long de cette opération puisqu'il sera chargé de l'organisation et de la réalisation de la collecte des questionnaires dans sa commune. L'INSEE assurera toute la partie technique et statistique. L'expérience des recensements précédents montre que le partage de compétences entre l'INSEE et les mairies s'opère dans de bonnes conditions et se révèle efficace.

Pour mener à bien le recensement de 1999 et recueillir à cette occasion les éléments démographiques et économiques les plus fiables, il s'avère indispensable que chaque maire ait connaissance des modalités techniques d'exécution très précises, reprises dans ce manuel. Un complément à ce document traitera des questions administratives et financières.

Comme vous le savez, et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) vient de le rappeler récemment, les données recueillies auprès de nos concitoyens à l'occasion du recensement sont confidentielles et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une quelconque exploitation. Cette confidentialité est une des conditions du succès de l'opération.

Je remercie d'avance chacun d'entre vous d'apporter sa participation la plus totale et de contribuer ainsi au succès de ce trente-troisième recensement de la population.

Jean-Jack QUEYRANNE
Secrétaire d'État à l'outre-mer,
Ministre de l'intérieur par intérim

RECENSEMENT DE LA POPULATION MARS 1999

Le prochain recensement de la population aura lieu à partir du 8 mars 1999 et se déroulera pendant trois semaines.

Votre mairie et l'INSEE mènent conjointement cette opération :

- L'INSEE est responsable de la préparation du recensement et contrôle son exécution sur le terrain
- Le Maire est responsable de l'exécution du recensement dans sa commune.

Notre commune va être découpée en trois districts, trois agents recenseurs seront donc nommés. Ces agents recenseurs, recrutés par la Mairie, recevront une formation assurée par l'INSEE et disposeront d'une carte tricolore signée du Maire et officialisant leur fonction.

L'un de ces agents déposera à votre domicile les documents du recensement :

- une feuille de logement par foyer
- un bulletin individuel pour chaque personne vivant chez vous, quel que soit son âge. Il prendra rendez-vous avec vous et à la date convenue, cet agent recenseur passera prendre vos questionnaires remplis avec exactitude pour les déposer en Mairie, qui les regroupera pour les transmettre à l'INSEE.

Les questionnaires du recensement ont été conçus pour être faciles à remplir. Toutefois, l'agent recenseur peut, si nécessaire, vous aider. Vous pouvez lui accorder votre confiance, il est tenu au secret professionnel.

L'expédition des documents à la Direction Régionale de l'INSEE sera effectuée impérativement avant le 4 avril 1999.

Nous vous demandons de remplir vos questionnaires le plus rapidement possible et vous remercions par avance du bon accueil que vous réserverez à l'agent recenseur.



L'Assurance Maladie
sécurité sociale
caisse primaire de l'arrondissement de Vienne et
des cantons de l'Isle d'Abeau et de la Verpillière

Communiqué de presse

Chaque assuré va recevoir par courrier

sa nouvelle carte d'assuré social VITALE.

Cette carte à puce de couleur verte remplace l'ancienne carte papier.

La distribution des cartes VITALE des assurés du Nord-Isère (dépendant de la CPAM de Vienne) se fera courant janvier 99.

Comme l'ancienne carte papier, elle

contient toutes les informations indispensables à l'accès aux soins et à leur remboursement pour l'assuré et sa famille.

Progressivement, chacun utilisera la carte VITALE chez les professionnels de

santé (médecins, pharmaciens, kinés, infirmiers...).



Attention !

VITALE est accompagnée d'une attestation "papier" (reflet du contenu de la puce). Elle doit être conservée par l'assuré.

Cette attestation sera utile à chaque assuré pour justifier de ses droits auprès des professionnels de santé et établissements, en attendant que ceux-ci disposent du matériel adapté à l'utilisation de VITALE.

Avec VITALE, bientôt plus de paperasse...

VITALE permettra la suppression de la feuille de soins "papier" :

c'est le professionnel de santé qui transmettra directement par informatique les "feuilles de soins électroniques" à la Caisse d'Assurance Maladie.

l'assuré n'aura plus de feuilles de soins à remplir et envoyer et ses remboursements seront plus rapides et réguliers.

(VITALE n'est pas une carte de paiement)

Quelles informations contient la puce de la carte VITALE ?

- ✎ les noms et prénoms de l'assuré
- ✎ le numéro d'immatriculation
- ✎ les bénéficiaires
- ✎ les régimes
- ✎ les droits aux prestations
- ✎ éventuellement la prise en charge à 100%
- ✎ la caisse et le centre de rattachement

UN RESEAU DE SENTIERS DU PAYS VIENNOIS ...

200 km de sentiers reliant les 21 communes du Pays Viennois. A partir de celles-ci, plusieurs itinéraires sont possibles à pied, à cheval ou à VTT pour des balades de quelques heures ou d'une journée.

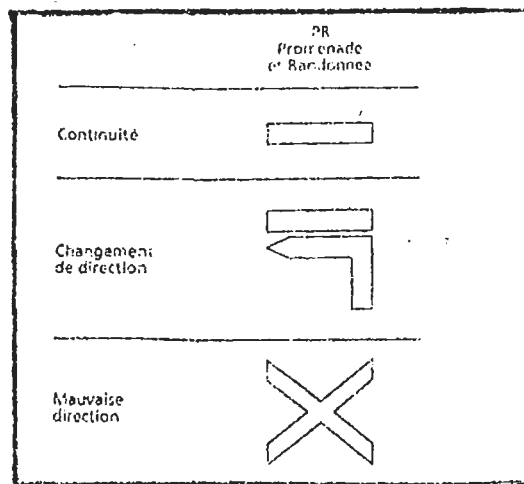
Pour vous aider, vous trouverez sur le terrain un balisage et des informations directionnelles.

- un même code de balisage pour tous les sentiers :

marques de peinture jaune selon les normes de la Fédération de Randonnée Pédestre.

Ce balisage vous indique que vous êtes sur le bon chemin (continuité) et les changements de direction.

Un itinéraire est toujours balisé dans les deux sens ; vous pouvez donc rebrousser chemin à tout moment ou retrouvez les balises en sens inverse, en cas d'égarement.



- une signalétique homogène : poteau bois et lames directionnelles jaunes.

Aux portes d'entrées du réseau (départs dans les villages) et à chaque carrefour (jonction de sentiers), un poteau vous indique :

- le nom du lieu où vous vous trouvez et l'altitude (lieu-dit que l'on retrouve en général sur la carte IGN)
- la ou les grandes directions (et leurs distances) vers lesquelles vous pouvez aller par un itinéraire
- le prochain carrefour rencontré et sa distance.

Ainsi d'une commune à l'autre du Pays Viennois, il est possible de se déplacer en reliant les différents points du réseau, selon votre condition physique et le temps dont vous disposez.

Une carte de l'ensemble du réseau d'itinéraires et des fiches proposant différents circuits sont en cours de préparation. Vous pourrez vous les procurer prochainement dans les offices de tourisme et presses, tabacs de la région.

PROPOSITIONS D'ITINERAIRES au départ de Chuzelles

- **Les Balmes Viennoises : longueur : 20.5 km – temps de marche : 6 h**

Départ de Chuzelles (place de la Mairie), direction Villette-de-Vienne en passant par Tourmente, la Poyat et Morand. Poursuivre vers le Bois des Fauries. A ce carrefour, possibilité soit de revenir directement sur Villette-de-Vienne par les Brigands, soit de rejoindre Villette-de-Vienne par Illins puis les Brigands et Cugnet.
Retour sur Chuzelles par Morand.

- **Le Grand Tour de la Sévenne : longueur 32 km – temps de marche : 9h45**

Départ de Chuzelles (place de la Mairie), direction Villette-de-Vienne en passant par Tourmente, la Poyat, Morand et Cugnet. Poursuivre par les Brigands, Illins, la Garenne, la Lombardière, le Marais pour rejoindre Serpaize par le Molard.
Retour sur Chuzelles par le Grand Chêne, les Serpaizières et Tourmente.

- **La Randonnée des Châteaux : longueur : 28 km – temps de marche : 8h30**

Départ de Chuzelles (place de la Mairie), direction Chasse-sur-Rhône en passant par Tourmente, la Poyat et Châtanay. Poursuivre sur Seyssuel et rejoindre Chuzelles par les Serpaizières et Tourmente.

Quelques conseils :

1°- avant de partir équipez-vous de bonnes chaussures de marche et de vêtements adapté aux conditions météorologiques ; emportez un petit encas et de l'eau, quelle que soit la durée de la randonnée.

2°- choisissez un itinéraire adapté à vos possibilités physiques et au temps dont vous disposez, suivez les balises sur les sentiers.

3°- respectez votre environnement : rapportez les détritrus, n'allumez pas de feux, respecter les cultures et les propriétés privées, refermez les barrières derrière vous.

4°- vous êtes responsables de tous dégâts corporels ou matériels que vous pouvez causer à autrui.

Les sentiers sont ouverts à tous et chacun doit respecter les loisirs des autres usagers (cavaliers, vététistes, chasseurs...).

Merci de respecter les aménagements réalisés pour vous guider et vous sécurisez.

Vous pouvez nous aider en signalant en mairie tous problèmes rencontrés lors de vos balades.

Informations concernant le balisage :

Nous vous rappelons que certains procédés de balisage utilisés sont répréhensibles notamment les marques peinture (bombes ou autres) établies sur un itinéraire lors d'une manifestation ponctuelle, sans souci de l'environnement.

Le balisage temporaire est toléré mais doit être discret, avec un matériau qui sera retiré après la manifestation (bande papier, carton, laine, etc...) .

Les communes invitent les associations et toute personne à respecter cette règle.

ENCE-LYON

36 35 35 35 (2,23F/MN)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	24	25	25	26	27	28	29											
537				531	611	619	548			630		620			821	821	830	914	925	1003	1106	1123	1124	1211	1248	1304	1339	1344	1336	1340	1344	1352	1504	1630	1640	1647	1722	1739	1820	1840	1912	
548				611	626	637	630			702	707	711	733	733	742	821	821	830	914	925	1003	1106	1123	1124	1211	1248	1304	1339	1344	1336	1340	1344	1451	1604	1647	1722	1739	1820	1840	1912		
537				625	637	647	637			716	716	724	748	748	756	826	826	845	945	940	1017	1106	1123	1124	1211	1248	1304	1339	1344	1336	1340	1451	1604	1647	1722	1739	1820	1840	1912			
544				651	651	656	700			732	732	738						1024			1034	1106	1123	1124	1211	1248	1304	1339	1344	1336	1340	1522	1636	1656	1722	1739	1820	1840	1912			
548				647	656	710	703			732	732	738						1024			1034	1106	1123	1124	1211	1248	1304	1339	1344	1336	1340	1540	1656	1656	1722	1739	1820	1840	1912			
537				650	650	710	720	720		732	732	732			829			1000			1030	1106	1123	1124	1211	1248	1304	1339	1344	1336	1340	1540	1656	1656	1722	1739	1820	1840	1912			
548				701	701		732	732		732	732	732			829			1030			1046	1106	1123	1124	1211	1248	1304	1339	1344	1336	1340	1540	1656	1656	1722	1739	1820	1840	1912			
538				710	710		742	742		742	742				839			1046			1046	1106	1123	1124	1211	1248	1304	1339	1344	1336	1340	1540	1656	1656	1722	1739	1820	1840	1912			
607				719	719		751	751		751	751				848			1059			1023	1118	1124	1211	1248	1304	1339	1344	1336	1340	1540	1656	1656	1722	1739	1820	1840	1914				
613				723	723		756	756		756	756				855			1059			1023	1118	1124	1211	1248	1304	1339	1344	1336	1340	1540	1656	1656	1722	1739	1820	1840	1914				
621				723	723		805	805		805	805				903			1059			1023	1118	1124	1211	1248	1304	1339	1344	1336	1340	1540	1656	1656	1722	1739	1820	1840	1914				
630				741	741		814	814		814	814				912			1059			1023	1118	1124	1211	1248	1304	1339	1344	1336	1340	1540	1656	1656	1722	1739	1820	1840	1928				
657				741	741		846	846		846	846				925			1059			1023	1118	1124	1211	1248	1304	1339	1344	1336	1340	1540	1656	1656	1722	1739	1820	1840	1928				
783				818	818		846	846		846	846				935			1137	1150		1008	1216	1246	1332	1433	1425	1437	1445	1537	1720	1734	1734	1824	1824	1835	1835	1930	2008				

OCCUPATION DES SALLES

1999

planning arrêté 15/12/98

1999	MILLE CLUB	TELECOM	DIVERS
08-janv		Ass.Famil. AG	
09-janv	Vœux Municipalité		
12-janv	Gym Volont. Tir.Rois	AIDMR	
16-janv	Classe en 8	Team Panda AG	
17-janv	Rugby Club Sévenne		
23-janv	St Vincent Leveau		
24-janv	St Vincent Chuzell.	St Vincent Chuzel. AG	
29-janv		Patrimoine AG	
30-janv	La Grole		
06-févr	Privé		
07-févr	ACCA AG + Belote		
13-févr	Ski Club Sévenne		
14-févr	Privé		
21-févr	ABC Belote		
27-févr	La Grole		
28-févr	St Vincent Belote		
06-mars	ACCA Repas		
07-mars	Trait d'Union Belote		
14-mars	Repas Mun.+Anciens		
20-mars	Sou Ecoles Fête		
21-mars	FNACA Repas		
27-mars	Chorale Rencontre		
03-avr	Ski Club Sévenne		
10-avr	FCCS Soirée		
17-avr	La Grole		
18-avr	Sou des Ecoles		
24-avr	Privé		
25-avr	Trait d'Union Repas		
01-mai	Privé		
07-mai	Ecole Musique Concert		
8 et 9 mai			Ball Trap (Chasson)
12 au 16 mai	Conscrits		
13-mai			ABC Boulodrome
22-mai	FCCS		
30-mai			Fête des Mères (Ecole)
06-juin	La Grole		
11-juin		FCCS AG	
12-juin	Sou Ecoles Fête		
13-juin	Elections Européennes		
15-juin	Gym Volont. Repas		
17 au 20 juin			Aubade
19 et 20 juin	FCCS Fête		
26-juin	Classe en 9 ?		
27-juin	St Vincent (2)		
3 et 4 juillet	Privé		
10 et 11 juillet	Privé		
14-juil	Jeux de la Sévenne		
30-juil			ABC Boulodrome
05-oct	Gym Volont. AG		
08-oct		Sou des Ecoles AG	
9 et 10 oct	Privé		
17-oct	FNACA Saucisses		
22-oct		FNACA AG	
24-oct	Trait d'Union Belote		
06-nov	Chorale Repas		
20 et 21 nov	ABC Boudins		
27 et 28 nov	Trait d'Union Vente Exp.		
05-déc	Sou Ecoles Boudins		

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHUZELLES

Une année s'achève, une autre débute pleine de promesses et de projets. C'est aussi l'heure des bilans.

En 1998, nos activités n'ont pas toutes connu le même succès. Votre nombreuse participation à notre rallye nous encourage à le maintenir. Nous vous remercions vivement de votre présence toujours plus importante. Hélas, notre soirée "Informations sur la conduite accompagnée" a subi un échec flagrant. En effet, seuls trois foyers, hors membres du bureau, se sont sentis concernés, ce qui est regrettable.

Aussi, sans découragement, nous souhaiterions en 1999

* organiser, avec l'aide du personnel compétent :

- des cours de "Premiers secours" destinés principalement à nos jeunes. Les séances hebdomadaires se dérouleraient sur notre commune,

- une soirée "Tests" sur la conduite routière, notamment sur l'application du Code de la Route. Si vous souhaitez passer un moment agréable, dans la bonne humeur, venez tester avec nous vos connaissances. Beaucoup seront surpris par les résultats.

* reprendre les ateliers de couture "enfants" et peut-être "adultes",

* renouveler notre participation à la fête des mères du 30 Mai en décorant des mamans,

* et enfin maintenir notre rallye annuel "VTT" et "Piéton" qui permet à beaucoup d'entre vous de découvrir notre si belle campagne. Il se déroulera le 6 Juin.

Si vous êtes intéressé(e) par nos projets, faites-le nous connaître. Nous sommes à votre disposition et serons heureux de vous accueillir.

BONNE ANNEE FRUCTUEUSE ET BONNE SANTE.

Le Bureau

CHUZELLES . HISTOIRE & PATRIMOINE

Cette association dont la création officielle remonte au printemps 98 correspond à un regroupement de personnes intéressées par le patrimoine. Conformément à ses statuts, elle s'est impliquée dans les recherches en cours sur le moulin - en particulier sur son activité de fabrique de papier - et sur l'histoire de l'alphabétisation et des écoles à Chuzelles, Villette et Serpaize.

Grâce à des spécialistes qui ont répondu aux appels, la chapelle Saint-Maxime a pu être datée de façon précise et l'emplacement présumé de l'ancien château fort médiéval, premier siège de la seigneurie locale, a été confirmé.

Les recherches se poursuivent sur le thème du monument aux morts, avec en projet, une exposition et une publication pour le 70ème anniversaire de son inauguration ainsi que sur les anciens lieux-dits. Bien d'autres secteurs sont à explorer et les archives communales sont suffisamment riches pour fournir matière à études.

Ce ne sont là que quelques uns des aspects de l'activité de l'association qui a aussi pris à sa charge l'édition de cartes postales sur la base de dessins originaux. Ce sont les premières cartes proposées depuis probablement une trentaine d'années. On rappellera qu'une histoire de la commune de l'époque gallo-romaine jusqu'en 1789 est également disponible.

Si vous êtes intéressé(e)s par l'histoire et le patrimoine de Chuzelles, par ses richesses cachées présentes et passées, si vous désirez participer à nos activités, n'hésitez pas à nous contacter. Nul besoin d'être spécialiste ou érudit pour repérer un morceau de fut de colonne romaine ou une pierre de remploi d'origine romaine dans un vieux mur, pour trouver des fragments de poteries en observant la terre labourée, pour prendre note d'une vieille anecdote de village...

Si à l'intérieur de votre cercle familial ou amical vous connaissez quelqu'un qui est ou serait intéressé, accompagnez-le ou faites vous accompagner à l'assemblée générale du

vendredi 29 janvier 1999 à 20h30

dans la nouvelle salle ouverte aux associations. Cette assemblée permettra de faire plus ample connaissance et de constater que patrimoine se conjugue aussi au présent et au futur.

Inauguration de la nouvelle salle (ex bâtiment télécom)

Le pôle "loisirs" de la commune autour du Mille Club s'est enrichi d'une nouvelle salle vouée à l'activité associative - à l'exception toutefois des activités culinaires ou sportives trop marquées!

Le tout premier projet, il y a quelques années, avait été monté, comme l'a rappelé Gérald Eudeline, en partenariat avec, d'une part, la chorale en quête d'un lieu propice aux répétitions de par ses dimensions et son acoustique et de France Télécom d'autre part. À force de ténacité et de quelques négociations le projet a pu aboutir et il s'est avéré que le nouveau local inauguré le 17 octobre 1998 pouvait avoir sans problèmes particuliers d'autres destinations. La preuve en a été fournie par une exposition de peinture et dessin consacrée avant tout aux artistes de Chuzelles avec, en invitée d'honneur, Etienne Durrenmath de Luzinay qui a contribué à guider ou à faire éclore nombre de talents.

Le but de la manifestation était double: accompagner par une manifestation "culturelle" l'inauguration de la salle; révéler les richesses cachées de Chuzelles. Le cadre général était une action "commune" ou "action conjointe" mettant en oeuvre la municipalité et une part des bonnes volontés et talents des habitant(e)s du village

Le concours des aides et bonnes volontés des derniers jours et même des dernières heures avant l'exposition a permis une manifestation prête dans les délais voulus. Quelques chiffres: 28 artistes recensé(e)s - grâce à un "bouche à oreille" honorable - au moment de l'exposition, 26 contacté(e)s, 15 participant(e)s chuzellois(es), une cinquantaine d'oeuvres exposées. 70 visiteurs le samedi après-midi, entre 60 et 70 le dimanche matin, 150 le dimanche après-midi. Âge: de 15 jours à 94 ans. Origine: un parisien, quelques viennois, des habitants des communes voisines ou proches.

Les réactions des artistes: heureux de faire connaissance et d'échanger leurs impressions sur leurs oeuvres; les réactions des visiteurs: le sentiment le plus fréquemment enregistré oralement et dans le livre d'or a été la grande surprise éprouvée devant la quantité d'artistes résidant à Chuzelles et devant la qualité des oeuvres présentées.

Demande générale: renouveler l'expérience en centrant sur des thèmes particuliers, par exemple les jeunes talents, le village et son environnement, la chapelle St-Maxime...

RUGBY CLUB DE LA SEVENNE

Le Rugby Club de la Sévenne vient de fêter dignement sa 10^{ème} année d'existence en réalisant une saison 97/98 exceptionnelle. Les petits rugbymen de l'école de Rugby toujours en entente avec le RC Chasse ont brillamment représenté le club dans les différents terrains régionaux.

Les cadets, en entente avec le RC Chasse et le CS Vienne sont allés jusqu'en ¼ de finale du championnat de France UFOLEP.

Quant à l'équipe Sénior, elle a accompli une excellente saison, remportant le titre de champion du Lyonnais de 2^{ème} série et accédant ainsi pour la première fois de son existence à la 1^{ère} série. Elle s'est classée 2^{ème} de la Pass'Ovale qui récompense les équipes les plus offensives, a remporté le challenge Vicat. La cerise sur le gâteau fut, bien entendu son parcours durant les phases finales du championnat de France qui l'a conduite jusqu'en ½ finale.

Ceci lui a valu le titre de club ayant été le plus loin en championnat de France de tout le Lyonnais et de l'Isère. Une saison remarquable donc mais le club est aujourd'hui à un tournant de son existence, il lui faut se structurer. C'est pour cela que le bureau a réalisé un projet sportif qui a été présenté aux mairies et au comité de rugby du Lyonnais. Pour mener à bien ce projet, il faut résoudre un certain nombre de problème dont un primordial qui est le manque d'installations car comment éduquer des jeunes si l'on n'a pas de terrain pour les accueillir ? Beaucoup de travail reste donc à faire pour les dirigeants et notamment en ce qui concerne les jeunes qui sont la priorité de cette nouvelle saison. Un projet d'initiation dans les écoles est en cours, souhaitons lui de réussir car ce sont ces jeunes qui sont l'avenir du club.

AMICALE BOULES DE CHUZELLES

CALENDRIER 1999

21 février	Coinche
17 avril	1 ^{ère} journée doublettes sociétaires
13 mai	Challenge Prévitali
29 mai	Voyage
12 juin	Challenge M.Forest
26 juin	2 ^{ème} journée doublettes sociétaires
17 juillet	3 ^{ème} journée doublettes sociétaires
30 juillet	Challenge Chardon
31 juillet	Finale doublettes sociétaires
04 septembre	Finale du 4 ^{ème} championnat E.Forest
25 septembre	Assemblée Générale
21 novembre	Boudin



SOU DES ECOLES

SPECTACLE DE NOEL A L'ECOLE

Le MILLE-CLUB de CHUZELLES était trop petit pour accueillir enfants, parents et famille venus fêter Noël pour le dernier jour de classe.

Pour cela, le SOU DES ECOLES a offert un magnifique spectacle de mime par la troupe de "MIME ET TYSME". Excellent spectacle qui permit à certains enfants de faire leurs premiers pas sur scène à la plus grande joie de tous.

Après une courte pause, les enfants interprétèrent différents chants. Il convient de rendre hommage au travail et à la patience des enseignants. Chacune des prestations étaient interprétés avec toute la spontanéité que l'on rencontre chez les bambins.

L'arrivée du Père Noël et de ses lutins en superbe traîneau déclencha l'hystérie de toute la salle. Après une généreuse distribution de cadeaux, les enfants purent se faire photographier avec le Père Noël pendant que les plus grands pouvaient partager le verre de l'amitié offert par le SOU DES ECOLES

MEILLEURS VOEUX POUR 1999

SKI CLUB DE LA SEVENNE

BUREAU DU SKI CLUB DE LA SEVENNE

Président : M. **BROSSARD** Philippe, St Just Chaleyssin
Vice-Président : M.**MOLLARD** Dominique, Luzinay
Trésorière : Mme **PIROIRD** Sylviane, Vilette-de-Vienne
Trésorier Adjoint : M.**BROSSARD** Jean Christophe, St Just Chaleyssin
Secrétaire : M.**DELAUZUN** Fernand, Chuzelles
Secrétaire Adjoint : M.**BROSSARD** Raymond, St Just Chaleyssin

Membres du bureau :

M.**LABOURIER** Franck, M.**AUGIER** Alain, Mlle **FONTAINE-GARANT** Edith,
M.**BRUNAT** Yves, Mme **NABEL** Christiane, Mlle **TREMOUILHAC** Séverine, Mlle
BROSSARD Isabelle, M.**AMOR** Jérôme, M.**BADIN** Frédéric, M.**BRETIN** Pascal,
Mme **BADEAU** Isabelle, M.**BERTHIER** Alain.

Grâce à la location de beaucoup de matériel pour les sorties et pour des particuliers lors des vacances durant la saison 97/98, le SKI CLUB DE LA SEVENNE a pu renouveler une partie de son matériel et pourra donc fournir aux adhérents du matériel de bonne qualité pour la prochaine saison. De plus, le Club va maintenir ses tarifs de sorties.

<u>DATE DES SORTIES</u>	<u>LIEUX</u>	<u>TARIFS</u>
- le 13 décembre 1998	: ALPES D'HUEZ	160 F
- le 20 décembre 1998	: VAL THORENS	190 F
- le 10 janvier 1999	: LES KARRELIS	160 F
- le 24 janvier 1999	: AVORIAZ	190 F
- le 07 février 1999	: LA TOUSSUIRE	160 F
- le 21 février 1999	: LES SEPT LAUX	160 F
- le 07 mars 1999	: COURCHEVEL	190 F
- le 21 mars 1999	: CHAMROUSSE	160 F
- le 28 mars 1999	: LA PLAGNE	190 F
- le 11 avril 1999	: TIGNES	190 F

Le Club se réserve le droit de changer la destination au dernier moment en fonction de l'enneigement des stations.

La location de matériel a lieu à ST JUST CHALEYSSIN au local du Ski le vendredi qui précède la sortie de 18H30 à 20H00. **Attention, le local reste dans une pièce de l'entreprise IME dans la zone industrielle de ST JUST CHALEYSSIN. Afin d'accéder au local, il faut passer par le parking de cette entreprise.**

Vous pouvez également louer du matériel pour vos sorties personnelles ; il suffit de prendre rendez-vous auprès de Philippe BROSSARD, tél : 04.78.96.13.60 (après 18H).

Afin d'avoir plus de renseignements et de pouvoir venir nous rejoindre cet hiver, un calendrier de nos sorties avec plus de renseignements est distribué par la Poste en début de saison et est disponible auprès des membres du bureau du Ski Club de la Sévenne.

CHORALE
« La Clé des Chants »
SAISON 1998/1999



Sur le dernier bulletin municipal, souvenez-vous, nous annoncions le concert du XX^{ème} anniversaire de la chorale « la Clé des Chants », le 19 juin 1998.

Ce fut pour nous un moment émouvant et l'occasion de rencontrer des gens du village, d'anciens choristes et musiciens de la région.

Pour la chorale, la saison a commencé dès le 7 novembre avec notre repas dansant autour d'un couscous « fait maison », sur place... Quel exploit !

- Le 14 novembre, nous avons participé au concert de la chorale à Montseveroux.
- Le 29 novembre, nous assurions le concert rituel que la chorale présente chaque année avec beaucoup de plaisir lors de l'exposition-vente des travaux des « Anciens ».
- Le 5 décembre, nous portions nos voix à Sonnay, en participant à la grande manifestation nationale du Téléthon.
- Notre dernier concert eut lieu Salle Molière à Lyon dans le cadre d'une rencontre organisée par la Chorale Populaire de Lyon.

Dans les projets 99, notons :

- Le samedi 6 février, un mini-concert à Venissieux pour Solidage.
- Le samedi 6 mars, participation à une rencontre de chorale organisée par nos amis de Vilette-de-Vienne.
- Le dimanche 7 mars, un mini-concert à l'hôpital de Vienne.
- Le samedi 27 mars, la « Clé des Chants » organise à son tour une rencontre musicale. Nous aurons la participation de quelques chorales de la région. Le concert se déroulera à l'église et la journée se terminera par un plateau repas au Mille Club. Les chuzellois sont cordialement invités.
- Le dimanche 24 avril, nous sommes sollicités par la Chorale de Reventin pour une rencontre.
- Le samedi 8 mai, nous préparons la cérémonie habituelle de la commémoration de l'Armistice avec l'Harmonie de Seyssuel.
- Le samedi 5 juin, nous terminerons l'année par un concert à Allevard, concert remis plusieurs fois pour des raisons diverses.

Cette journée sera un moment fort de notre activité puisque nous envisageons un concert complet avec accompagnement de musiciens. Ce sera aussi une sortie familiale avec pique-nique et promenades.

Bonne année à tous et n'oubliez pas que la chorale répète tous les jeudis de 20H30 à 22H00 (sauf vacances scolaires) dans la nouvelle salle. Venez chanter avec nous.

Le bureau

ASSOCIATION ARYNA VOYAGES (loi 1901)

VIETNAM Région du Nord – 13 au 27 octobre 1998

La première semaine nous a amené vers la frontière laotienne en trois étapes. Notre groupe de 15 personnes a découvert un pays authentique. Les paysages changeant au cours de notre route ont arrêté le déroulement du temps. Les femmes âgées, les dents laquées en noir, avec des costumes colorés traditionnels, portant de lourdes charges avec un balancier à l'épaule, avaient toujours un sourire de bienvenue. La remise de notre modeste aide en fournitures scolaires et les cadeaux des participants dans une école MEO, dans la montagne, a été un grand moment. Le guide francophone nous a expliqué leur total dénuement et ne savait plus comment nous remercier. Dien Bien Phu a réveillé une lourde nostalgie et les rappels de l'histoire présents à chaque instant. Une seule question : pourquoi cette guerre si lointaine et si inutile ? Le Musée nous a apporté un début de réponse et une claire description de cette bataille.

La semaine suivante, vers la frontière chinoise par la RC 3 et la RC 4. Les noms de CAO BANG, LANG SON, DON KHE résonnent encore dans nos mémoires. La nature protégée des Lacs BA BE par l'UNESCO nous a offert une détente appréciable.

Le retour vers la Baie d'Halong, au milieu des collines et des rizières et toujours sous un chaud soleil, annonçait la fin de ce circuit. La promenade en bateau parmi les rochers aux formes étranges a couronné tous les moments forts. En quelques lignes, un exercice difficile pour raconter les marchés, la gentillesse, la circulation... Nous avons pu savourer ce voyage grâce à la culture et la disponibilité permanente de notre Guide, la prudence des différents chauffeurs a permis un déroulement sans anicroche de ce lointain et difficile périple.

Nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour 1999, santé et réussite pour tous. En mai 2000, nous préparons un circuit de 15 jours au PEROU – pour tous renseignements : G.RAYNAL « le Rival » CHUZELLES.

ECOLE DE MUSIQUE SEYSSUEL/CHUZELLES

L'année musicale s'est terminée le 19 juin par le concert des élèves et des professeurs à la salle des fêtes de Seyssuel ; nous remercions les parents d'élèves pour leur participation.

La rentrée a eu lieu le 21 Septembre avec un nouveau projet pédagogique au sein de notre école.

Nous avons retrouvé avec plaisir Sophie FERRIER qui nous avait « abandonné », le temps de pouponner une jolie petite Caroline : bienvenue à la future musicienne....

Nous avons accueilli Mr Stéphane VINCENZA , professeur de piano moderne qui est venu renforcer l'équipe, ainsi que Mr Damien FONBARON, professeur de trompette qui a retrouvé sa place après une absence forcée.

L'assemblée générale du 18 septembre nous a permis de « recruter » de nouveaux membres au sein des parents pour prêter main forte au Bureau.

Merci à eux pour leur collaboration et leur disponibilité.

La fin d'année 1998 a été rude pour l'école de musique : en novembre Mr Fabrice FAURE GRISE a donné sa démission de son poste de professeur et de Directeur de l'école. Il a fallu retrouver un professeur de saxophone et de solfège. C'est chose faite en la personne de Fabrice MALDONADO, et un directeur, ou plutôt une directrice puisque Sophie FERRIER a de nouveau endossé cette responsabilité.

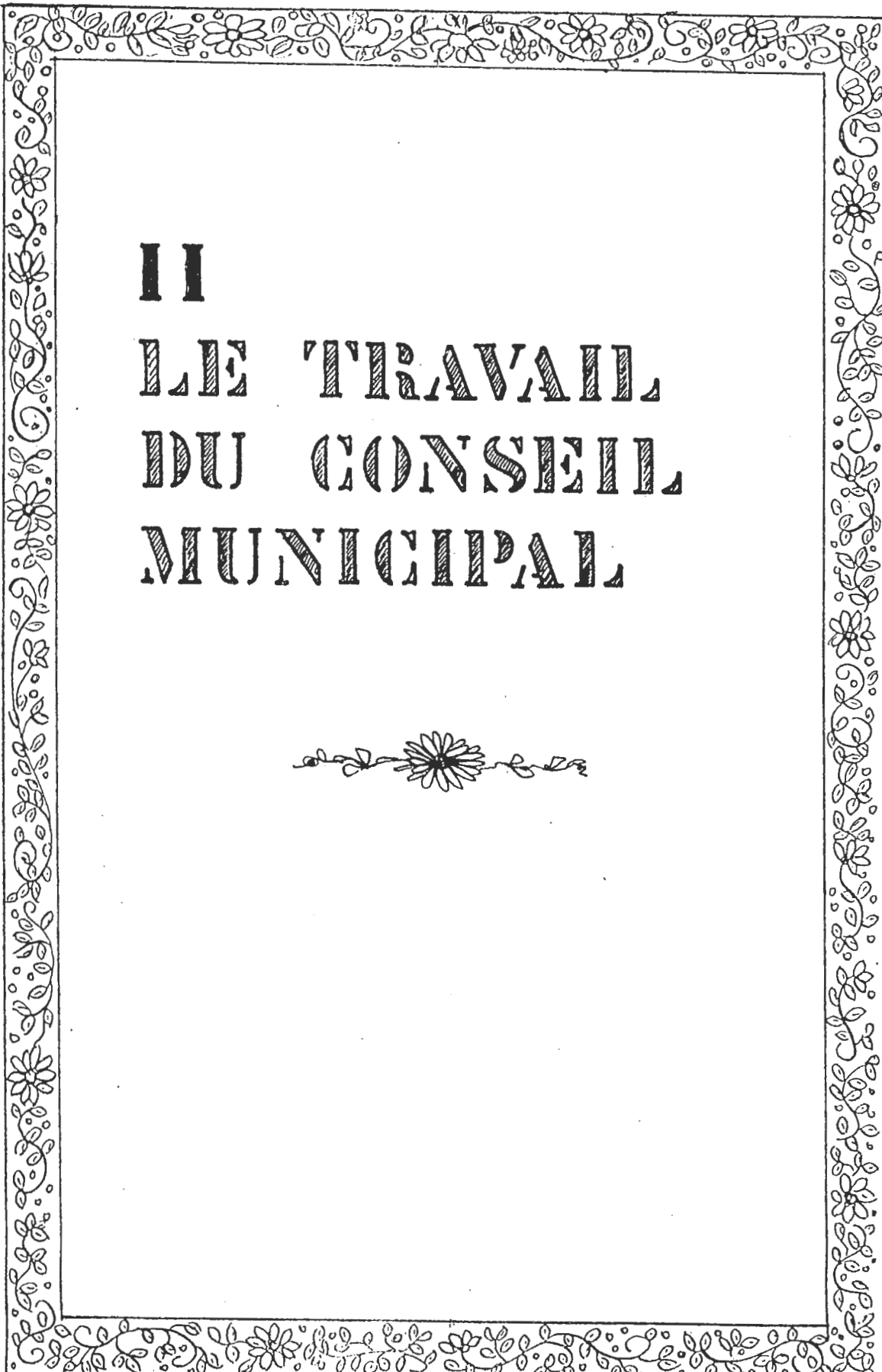
Nous souhaitons succès et réussite à cette nouvelle équipe.

Nous remercions les parents et les enfants qui ont accepté des changements d'horaires suite à cette réorganisation pour nous permettre une meilleure gestion des heures de cours.

Nos manifestations :

- Fin décembre a eu lieu le goûter de Noël de l'école de musique
- Le 29 janvier 1999 se déroulera le concert des élèves à la salle des fêtes de Seyssuel, au cours duquel nous accueillerons le BIG BAND junior de Limonest.
- Le 7 mai 1999 concert au mille-club de Chuzelles
- Le 25 juin 1999 concert des élèves à Seyssuel qui clôturera la saison musicale.

Le bureau de l'école de musique de SEYSSUEL/CHUZELLES vous présente ses meilleurs vœux pour 1999.

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

II
LE TRAVAIL
DU CONSEIL
MUNICIPAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 1998

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 1998

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ, Mmes CARRET, GARDAIS, PRAS R., RAULIN, SYLVAIN,

EXCUSES : E. AURIC donne pouvoir à M. RAULIN,
R. FLAMAND donne pouvoir à J. PLANTIER, -
Ch. TERRIER.

SECRETAIRE : M.T. CARRET

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle à l'assemblée le projet d'agrandissement de la mairie.

ELECTRIFICATION RURALE programme 98 : rap ; J. PLANTIER

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le projet de renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique a été inscrit au programme 98 du FACE pour un montant de travaux de 160 000 F TTC.

Monsieur le maire présente le dossier et fait part des conditions de financement à envisager.

Le projet comporte les travaux de renforcement au Poste St Maurice, Les Bourrelières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le dossier technique du projet de renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique dont le devis a été arrêté à la somme de 132 669.98 F HT

Montant des travaux	125 000.00 F
Honoraires de maîtrise d'œuvre	5 525.00 F
Somme à valoir pour aléas économique	2 144.98 F
Total HT	132 669.98 F
TVA 20.6 %	27 330.02 F
TOTAL GENERAL TTC	160 000.00 F

- **Adopte** le dispositif de financement suivant :

- dépense subventionnable	160 000 .00 F
- subvention du FACE 70 % de 160 000	112 000.00 F
- affectation de la TVA récupérable sur les travaux de réseau et les honoraires	27 330.02 F
- participation de la collectivité	23 669.98 F
TOTAL GENERAL	160 000.00 F

- **Charge Monsieur le maire** de poursuivre toutes démarches utiles tant en vue du financement que de la réalisation des contrats.

- **Décide** de procéder à la dévolution des travaux dès que leur financement sera assuré.

DEMANDE DE CONCOURS DE LA D.D.A.F pour mission maîtrise d'œuvre :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer pour demander le concours des services de la D.D.A.F concernant l'électrification rurale programme FACE 98. Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de solliciter le concours de la D.D.A.F pour assurer l'étude et la direction des travaux d'électrification rurale Poste St Maurice Les Bourrelières.

VIREMENT DE CREDIT : rap. M.T. Carret

Afin d'équilibrer le budget « assainissement », une somme de 149 893 F est nécessaire. Il y a lieu d'effectuer un virement de la section de fonctionnement du budget communal (article de dépenses 65738) à la section d'exploitation du budget annexe « assainissement » (article de recettes n°7715). Accepté à l'unanimité.

SE 38 : Rap : J. Plantier

Suite à la réunion de bureau qui s'est tenue le 15 septembre relative à la répartition des aides aux collectivités, il a été programmé pour la commune de CHUZELLES un montant de travaux en éclairage public de 25 000 F. HT secteur Bourrelière. Le montant de la subvention serait de 8750F.

France Télécom Rap. G. Bourguignon

Dans le cadre de l'aménagement du centre village la dissimulation du réseau aérien se poursuit.

Lecture est faite d'une convention entre la commune de CHUZELLES représentée par M. le Maire d'une part et la SA France Télécom d'autre part relative au programme d'aménagement esthétique du réseau téléphonique sur RD 36 près de la mairie.

La main d'œuvre et le matériel des travaux génie-civil seront à la charge de la commune. France Télécom prendra la totalité du câblage (main d'œuvre + matériel).

Un devis pour la main-d'œuvre et le matériel sera adressé à la commune par l'entreprise E.R.E.. Après explications, l'accord est donné à M. le Maire pour signer la convention relative à ce projet.

SYVROM : rap. J. Plantier

Pour information : le syndicat a décidé l'aménagement de 2 déchetteries : 1 à St ALBAN, l'autre à PONT-EVEQUE. Le coût en sera réparti aux communes intéressées.

TELETHON 98 : se déroulera les 4 et 5 décembre.

Les QUATRE A : demande subvention. Les ressources de la commune ne le permettent pas.

CIFODEL : proposition de programmes de formations de septembre 98 à juin 1999.

RUGBY CLUB DE LA SEVENNE : Rap . J. Plantier

Une réunion de travail concernant l'avenir du club et l'occupation des terrains s'est tenue le 28 septembre en mairie de LUZINAY où les maires de CHUZELLES, SERPAIZE, VILLETTE DE VIENNE et ST JUST CHALEYSSIN avaient été invités.

Une pré étude pourra être envisagée. Une réunion est programmée avec les différents présidents des clubs de foot et du rugby pour débattre sur l'occupation des terrains.

Ancien bâtiment Télécom : des nuanciers ont été présentés aux élus pour choisir la couleur de la façade. La commission « Bâtiments » étudiera la question en se rapprochant des couleurs du Belvédère et des préconisations du CAUE valables pour l'ensemble de la commune.

EMPRUNTS : rap. M.T. Carret

Afin de réaliser des travaux de voirie prévus, dans le budget communal, il est nécessaire de contracter un emprunt pour un montant de 300 000 F pour une durée de 15 ans à échéance trimestrielle, au taux fixe de 4,75 % auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, Le conseil accepte à l'unanimité.

Afin de réaliser des travaux d'assainissement sur un réseau nouveau, il est nécessaire de contracter un emprunt pour un montant de 400 000 F pour une durée de 20 ans à échéance trimestrielle, au taux fixe de 5,05 % auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée .

Prochaine réunion du conseil le 9 octobre 1998.

Le Maire
J. PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 1998

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 octobre 1998

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, NAVARRO, MARLIER, M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ, Mmes AURIC, CARRET, GARDAIS, PRAS R., RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSE : Michel PRAS donne pouvoir à G.ROCHE

SECRETAIRE : Mme AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe les membres présents que les travaux de sécurité dans la traversée des Pins vont débiter dans les semaines à venir.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE C.C.A.S. : Rapporteur MT.CARRET

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section FONCTIONNEMENT : 5297 F.
- section INVESTISSEMENT : 20 F.

Après délibération, le budget supplémentaire CCAS est adopté à l'unanimité.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT : Rapporteur MT.CARRET

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section EXPLOITATION : -125 996 F.
- section INVESTISSEMENT : 0 F.

Après quelques explications, le budget supplémentaire ASSAINISSEMENT est adopté à l'unanimité.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE COMMUNAL : Rapporteur MT.CARRET

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section FONCTIONNEMENT: 320 534 F.
- section INVESTISSEMENT: 2 286 140 F.
 - . soit en dépenses un crédit de report de 1 004 907 F
et un nouveau crédit de 1 281 233 F.
 - . soit en recettes un crédit de report de 967 720 F
et un nouveau crédit de 1 318 420 F.

Après délibération, le budget supplémentaire COMMUNAL est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION POS BOURRELIERES : Rapporteur G.BOURGUIGNON

Afin de donner une suite à l'urbanisation du quartier des Bourrelières, il serait nécessaire de lancer une modification du Plan d'Occupation des Sols dans la partie sud. Les parcelles concernées passeraient alors de 1NA en NAa, pour une superficie totale de 13932 m2. Cette modification du POS intervient seulement pour cette zone.

Une première réunion avec les propriétaires de ces parcelles a eu lieu et la concertation se poursuit.

La commune se porterait acquéreur d'environ 3000 m2 afin de prévoir dans un avenir plus ou moins proche le déplacement du restaurant scolaire avec création d'une placette et ou parking, l'agrandissement de l'école.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable par :

- 17 voix POUR
- 1 voix CONTRE.

AIRE DE PIQUE-NIQUE : Rapporteur C.TERRIER

Un contact a été pris avec le lycée AGROTEC pour aménagement de la future aire de pique-nique. M.NOUVEL, professeur au lycée a donné un avis favorable pour apporter une aide.

STELE DU SOUVENIR : Rapporteur G.ROCHE

Il est rappelé aux membres présents que lors de précédentes séances du conseil municipal, il avait été évoqué la possible mise en place d'une stèle en mémoire des anciens combattants. Pour faire suite à ces projets, deux propositions de monuments (sphère ou borne) et de prix ont été demandées et sont les suivantes :

- devis marbrerie Munier :
 - . stèle sphère : 10.205 F.HT.
 - . stèle borne : 9 750 F.HT.
- devis marbrerie Germain :
 - . stèle sphère ou borne : 12 800 F HT.

La FNACA participera au financement à hauteur de 10 voir 15 %.

Cette stèle sera intégrée à l'aménagement de la place du Belvédère à proximité de la fontaine et pourrait être installée lors du 70^{ème} anniversaire du Monument aux Morts en 1999. Ce projet sera étudié lors de la préparation du budget primitif 1999.

AMENAGEMENT DU PARKING DU BELVEDERE : Rapporteur G.BOURGUIGNON

Une convention a été passée entre la commune et le promoteur pour l'aménagement du parking et des voies de circulation avant rétrocession à la commune ; à ce jour les travaux ne sont pas terminés. Pression sera faite afin que les travaux se terminent rapidement..

Suite à une demande, l'abaissement des trottoirs devra être revu côté bâtiment pour faciliter le passage notamment des poussettes et fauteuils handicapés.

DIVERS :

SICOSEC : Rapporteur E.AURIC

L'ouverture des plis pour le terrassement et le remblaiement a eu lieu.

Les travaux de remblaiement devraient débuter rapidement après l'avis du Commissaire Enquêteur.

JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE VIENNE : assemblée générale 16/10/98 à 19H30

CENTRE DE SECOURS : Rapporteur J. PLANTIER

Intervention août 1998 : 6 interventions – 13h75 – 19 personnes engagées

Intervention septembre 1998 : 11 interventions – 34h75 – 28 personnes engagées.

COMITE D'EXPANSION ISERE RHODANIENNE : Rapporteur G.BOURGUIGNON

Une réunion a eu lieu le 7 octobre 1998 afin de faire le bilan de l'année écoulée en matière d'emploi et d'activités.

COMITE RHONE PLURIEL:Commission:Voies-Transports-Communications : Rap
.BOURGUIGNON

Les membres de ce comité ont rencontré pour la deuxième fois la CNR. Cette dernière a présenté l'ensemble des zones industrielles aménagées le long du Rhône avec la description de leur forme juridique. Les communes souhaitent avoir un droit de regard sur le suivi de ces zones et demandent à la CNR de soigner les aménagements des berges du Rhône et en particulier l'accessibilité au public.

La CNR informe qu'elle s'est engagée à aménager une piste cyclable de Genève à la Méditerranée et qu'un tronçon est déjà ouvert au sud de Lyon jusqu'à Ternay.

Cette mission a nécessité l'embauche de personnel pour le recensement des terrains et des propriétaires avec examen des difficultés techniques pour permettre de réaliser ce projet ; à suivre pour le Nord Isère.

SIVU TOURISME : Rapporteur G.ROCHE

Sur la suggestion des utilisateurs et des membres du SIVU tourisme, il a été décidé d'adjoindre au circuit officiel général des parcours supplémentaires se rattachant plus ou moins aux sentiers principaux. La commission municipale s'est tournée vers les membres de l'association familiale pour recueillir ses suggestions. Des possibilités intéressantes semblent être ouvertes, entre autres dans le secteur des Brosses et de St-Maxime, dans le secteur Pauphile-St-Maxime, peut-être dans la combe Boussole (mais problème du gué). Christine DUMAS a enregistré ces propositions . D'autres peuvent être formulées. Vérification sera faite que, dans les cas concernés, il s'agit bien de chemins ruraux ouverts au public.

INAUGURATION SALLE « TELECOM » : Exposition de peinture : Rapporteur G.ROCHE

Une quinzaine d'exposants participeront à cette manifestation qui se poursuivra samedi après-midi et dimanche toute la journée.

AIDE JURIDIQUE : Il est possible d'obtenir toutes sortes d'informations (uniquement par téléphone) auprès de C.I.R.A. à LYON

MIJIR : Rapporteur G.ROCHE

Au moment d'embauche de jeunes, des difficultés sont apparues avec la MIJIR. En effet, celle-ci est en droit de ne pas apporter son aide dans la mesure où Chuzelles ne participe pas à son financement. Il conviendra de revoir cette question lors des discussions budgétaires du BP 99.

DENOMINATION SALLE « TELECOM » :

Une discussion s'engage sur la future dénomination de cette salle.

Parmi les propositions faites on note : salle 2000, salle Europe, salle du Belvédère, salle du village, salle 98, salle Télécom. Une proposition est avancée pour une concertation avec les présidents d'associations. La réflexion se poursuit.

REGLEMENT MILLE CLUB ET SALLE « TELECOM » : Rapporteur G.ROCHE

Quelques modifications interviennent dans ce règlement :

Le terme de « manifestation, manifestation publique, manifestation privée » sont remplacés par le terme « réservation » dans les articles 2 et 3.

Dès lors l'article 2 doit se lire de la façon suivante :

« Gratuitement (à raison de trois manifestations) pour les associations (régulièrement constituées dont le siège est domicilié à CHUZELLES) en priorité, et aux associations intercommunales.

Selon un montant de location fixé par le Conseil Municipal pour les associations chuzelloises et intercommunales (à partir de la 4^{ème} réservation) ... suite inchangé ».

La réservation relative à l'assemblée générale n'est pas comptabilisée.

Il convient d'intégrer dans ce règlement des dispositions particulières relatives à la mise à disposition de la salle « Télécom » :

- La préparation de plats chauds y est interdite
- L'introduction de tout appareil fonctionnant au gaz y est également interdite.
- La salle ne pourra être louée que pour une journée
- Le prix fixé est de 500 F.
- Ne pas dépasser le nombre maximum de 40 personnes.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

BULLETIN MUNICIPAL : Rapporteur R.FLAMAND

La commission sera amenée à réfléchir sur une organisation plus équilibrée concernant la préparation et la publication.

GARE D'ESTRESSIN : Rapporteur G.ROCHE

Le poste de l'agence de cette gare doit être supprimé au 1^{er} janvier 1999.

Le conseil municipal regrette cette disparition d'un service public de proximité et la déshumanisation de ces locaux qui est facteur d'insécurité. Les membres du Conseil Municipal demandent à M. le Maire de prendre tout contact utile pour que cette décision soit revue.

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au 13 novembre 1998 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
J. PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 1998

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 novembre 1998

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, NAVARRO, MARLIER, PRAS M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ, Mmes AURIC, CARRET, GARDAIS, PRAS R., RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

SECRETAIRE : Mme AURIC

RECONSTITUTION DES POSTES D'ADJOINTS :

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de prendre acte de la démission de M. ROCHE de son poste de 1^o adjoint pour les raisons qu'il a exposées à M. le Sous-Préfet, M. le Maire et à ses collègues du Conseil Municipal.

Il y a lieu de délibérer pour procéder à son remplacement ainsi qu'à la nomination des autres adjoints qui prennent rang à la suite.

Soit : Mme GARDAIS devient 1^{ère} adjointe, Mlle CARRET 2^e adjointe, M. PRAS 3^o adjoint, M. BOURGUIGNON 4^e adjoint,

La nomination du 5^e adjoint est portée au vote.

Le résultat est le suivant : 12 voix POUR Mme TERRIER, 4 bulletins blancs, 1 voix POUR M. LUCAS, 1 voix POUR M. ROCHE

Madame TERRIER est nommée 5^e adjointe.

AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE : Désignation de l'architecte

Trois architectes avaient proposé leur candidature pour le projet d'agrandissement de la mairie. Après explications et réflexions, le choix du conseil municipal s'est porté sur l'architecte COTTAZ-CORDIER qui présentait de bonnes références.

REGIE du RESTAURANT SCOLAIRE :

Conséquences du passage à l'EURO à compter du 1^{er} janvier 1999. La comptabilité reste tenue en FF. Libre choix de l'unité monétaire du paiement.

Après délibération, le conseil municipal autorise le régisseur d'exécuter des opérations en euros. Les chèques seront versés en 2 bordereaux distincts : 1 pour les chèques en FF et 1 pour les chèques en euros comportant la contre-valeur en FF.

COMITE D'EXPANSION : rapporteur G. Bourguignon

- rapport financier : les provisions pour charges 80 000 F sont stables – rapport moral : rôle du Comité dans le Contrat Global – débat sur l'intercommunalité – disparité des taux d'imposition.

SIVU : rapporteur M.T. Carret

Assemblée générale – vote du BS 98 – attribution de l'indemnité au comptable du trésor – bilan des actions du contrat de pays.

Sentiers du Pays Viennois : vote d'une enveloppe supplémentaire pour la réédition de la carte des sentiers actualisée.

Comité Local de l'Habitat : adoption du PLH – il a été évoqué la poursuite du CLH en 1999 : comment et sous quelles conditions. Une information complémentaire sera adressée par le SIVU.

SIVOM : rapporteur M. Pras

Présentation du BS 98 – indemnités du trésorier (taux maximum) – Bilan du programme de voirie 98 – gros problèmes financiers car dépassement du budget.

SMESSAV : rapporteur M. Navarro

Au 31 décembre 98, le SMESSAV ne devant plus financer les travaux à l'intérieur des collèges mais seulement dans les équipements sportifs (gymnase, piscine) la convention signée arrivant à terme à cette date, c'est le Conseil Général qui financera les travaux à l'intérieur des collèges. D'où, proposition d'un avenant mais sans succès.

SIRCAT : rapporteur Mme Gardais

Election d'un vice-président : M. Gilles PRAS est nommé à la majorité.

CENTRE de SECOURS : rapporteur M. Plantier

Règlement opérationnel du SDIS de l'Isère

Propositions de rattachement d'appel pour CHUZELLES : 1^{er} appel : CSP VIENNE puis en renfort LUZINAY et CHASSE sur RHONE.

4 interventions en octobre - 14 H.25 – 15 personnes engagées.

L'imprimerie FABREGUE a réalisé une épreuve de **papier à en-tête** suite à notre demande.

DIVERS :

Une société qui effectue le commerce des cuirs et peaux bruts, le retraitement des huiles alimentaires usagées et la collecte en sous-traitance avec réexpédition le jour même de l'équarrissage et des sous-produits d'abattoirs recherche un terrain industriel d'environ 1 hectare afin de s'y implanter. Une réponse négative sera donnée.

Demandes de subvention :

Musée-mémorial des enfants d'Izieu et A.F.M. Grenoble. La municipalité regrette de ne pouvoir donner une réponse favorable à ces demandes.

Contournement autoroutier de LYON :

Une réunion organisée par Messieurs les Députés-Maires G. MONTCHARMONT et L. MERMAZ a eu lieu jeudi 29 octobre à l'Espace St Germain à VIENNE pour aborder le problème du contournement autoroutier de LYON en vue d'ouvrir un débat public sur l'opportunité de cette opération et sa localisation à l'Est ou à l'Ouest .

MIJIR : demande la contribution de la commune à hauteur de 6,36 F. par habitant.

La commune ne pourra pas participer pour la totalité mais le dossier reste à la réflexion pour l'année prochaine.

CENTRE DES 1000 LOISIRS :

Pour information, reçu l'état des effectifs de la commune de CHUZELLES concernant les périodes de fréquentation de juillet et août 1998.

RESULTAT D'ANALYSE D'EAU :

Prélèvement effectué le 11/08/98 : conclusion : eau présentant de bonnes caractéristiques physiques, chimiques et bactériologiques conformes aux normes des eaux destinées à la consommation humaine.

ENQUETE PUBLIQUE DANONE : rap. Mme Terrier

Du 13 octobre au 13 novembre 1998 se déroulait à la Mairie de ST JUST CHALEYSSIN une enquête publique concernant plus particulièrement l'épandage des boues.

La municipalité de CHUZELLES s'est manifestée en écrivant dans le registre de l'enquête publique. Elle s'inquiète et s'interroge sur 2 points essentiels qui sont : la sécurité et les nuisances. Dans le même temps, M. EUDELIN Président du Syndicat des 4 Vallées adressait un courrier en date du 9/11/98 au Commissaire enquêteur en Mairie de ST JUST CHALEYSSIN en soulignant tous les points demandant explications de la part de DANONE. Ce dossier reste suivi par la municipalité et le Syndicat des 4 Vallées.

REGLEMENT de la SALLE TELECOM : rapporteur P. Allard

Quelques points du règlement ont été précisés.

Le yoga n'étant pas considéré comme un sport, l'association peut donc utiliser la salle TELECOM.

COMPTE-RENDU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE :

Toutes les demandes ont été satisfaites.

Une troisième ATSEM est toujours demandée.

L'association des parents d'élèves demande une réunion avec la commission « cantine ». Monsieur ROCHE informe l'assemblée que sa démission, pour les raisons qu'il a exposées par courrier en date du 19 octobre 98 à M. le Sous-Préfet, à M. le Maire et à ses collègues du Conseil Municipal, entraîne des réajustements dans quelques commissions et syndicats sous réserve de l'accord du conseil municipal. En principe, à 2 exceptions près (du Syndicat SE 38 : demande à être remplacé, du dossier assurances : demande à être déchargé) M. ROCHE demande à rester dans les commissions et syndicats où il figurait à titre de simple membre ou de suppléant.

Accordé par l'assemblée. M. le Maire précise que la demande fera l'objet du prochain Conseil Municipal.

Exposition/peinture/inauguration de la nouvelle salle des associations :

Les réactions des artistes : heureux de faire connaissance, d'échanger leurs impressions sur leurs œuvres.

Les réactions des visiteurs : surprise devant la quantité d'artistes résidants à CHUZELLES et devant la qualité des œuvres présentées.

Demande générale : renouveler l'expérience en centrant sur des thèmes particuliers, par exemple les jeunes talents, le village et son environnement, la chapelle St Maxime.

Proposition de nom pour la nouvelle salle : « Les Polletières » dénomination issue des anciens lieux-dits.

STADE : Lecture est faite des travaux et réparations à prévoir.

GARE D'ESTRESSIN :

Le bureau de l'agence d'Estressin doit être supprimé au premier janvier 1999.

Le conseil municipal regrette la disparition de ce service public de proximité alors qu'il faudrait plutôt favoriser le train par rapport à la route.

Les membres du conseil s'opposent vivement à cette suppression et adresseront un courrier aux différentes personnalités élues et responsables de la SNCF.

MODIFICATION POS BOURRELIERES : BILAN de CONCERTATION-CLOTURE

Le Conseil Municipal

Vu la Loi du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement,

Vu l'article L 300.2 du Code de l'urbanisme relatif à la concertation préalable,

Vu la délibération du conseil municipal du 9 octobre 1998 décidant d'organiser une concertation à l'attention de la population de la commune sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone NAa et précisant les modalités,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire présentant le bilan de la concertation, Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire

APPROUVE le bilan de la concertation.

DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE : rap . M.T. Carret

Suite à l'acquisition de panneaux de signalisation pour la RN7 LES PINS, il est nécessaire de prélever la somme de 4000 F. du compte 2315 pour virer au compte 2157 Acquisition matériel de voirie.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ECLAIRAGE PUBLIC SUR R.D. 36 St Maurice sortie village en direction RN7

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un projet de travaux relatif à l'enfouissement des lignes électriques et à la mise en place de candélabres sur la RD 36. Une première estimation des travaux s'élève à 77196,06 F TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du SE 38.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Prochaine réunion du conseil municipal : 11 décembre 1998.

Le Maire
PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 1998

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 1998

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, NAVARRO, MARLIER, M.PRAS, ROCHE, RODRIGUEZ,
Mmes AURIC, CARRET, GARDAIS, PRAS R., RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSE : Jean-Noël REGAL donne pouvoir à Yves MARLIER

SECRETAIRE : Mme AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance.

NOMINATION D'UN CONSEILLER DELEGUE : rapporteur J.PLANTIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de pourvoir au poste de conseiller délégué devenu vacant en raison de la nomination de Mme TERRIER en tant qu'adjointe. Monsieur le Maire propose deux candidats : JM.LUCAS et P.ALLARD. Le résultat du vote exprimé à bulletins secrets est le suivant :

- JM.LUCAS : 8 voix
- P.ALLARD : 6 voix
- 2 bulletins blancs
- JN.REGAL : 1 voix
- E. AURIC : 1 voix

Monsieur LUCAS est donc nommé conseiller délégué.

REAMENAGEMENT DE CERTAINES COMMISSIONS : rapporteur J.PLANTIER

Commissions Intercommunales :

- Syndicat des Eaux du Nord de Vienne : Renée PRAS remplace Gilbert ROCHE en tant que membre suppléant.
- SIGEE : Edith AURIC : titulaire ; Gilbert ROCHE suppléant.
- SE 38 : G.BOURGUIGNON remplace G.ROCHE.
- SIVU Tourisme : P.ALLARD : titulaire ; G.ROCHE suppléant.

Commissions communales :

- Finances – budget : J.PLANTIER, M.GARDAIS, MT.CARRET, M.PRAS, G.BOURGUIGNON, C.TERRIER, JN.REGAL, G.ROCHE.
- Bulletin municipal – réalisation : E.AURIC, R.FLAMAND, JM.LUCAS, R.PRAS, M.RAULIN, JP.RODRIGUEZ.
- Communication : JM.LUCAS, G.ROCHE , C.TERRIER.
- Relation avec les associations : P.ALLARD, G.BOURGUIGNON, JM.LUCAS, M.RAULIN, G.ROCHE, JP.RODRIGUEZ, A.SYLVAIN.

AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE : Rapporteur J. PLANTIER

Monsieur le Maire présente aux membres présents les premières ébauches de l'agrandissement de la Mairie, Une discussion s'engage et il en ressort que les agents et la commission « bâtiments » devront être associés à la réflexion de même que la commission « voirie » pour l'aménagement de la place. Toutefois, des délais sont à respecter afin de ne pas retarder le projet.

AMENAGEMENT RD 36 : Rapporteur G.BOURGUIGNON

Les travaux de sécurité sur la RD 36 au niveau des Bourrelières et de Tourmente sont terminés.

COMPTE-RENDU DIVERS SYNDICATS :

SMESSAV : rapporteur M.GARDAIS

Le collège et les écoles primaires de Pont-Evêque ont été classés en ZEP (zone d'éducation prioritaire). Des moyens financiers supplémentaires vont être attribués à ces établissements.

Le projet d'un deuxième bassin nautique à Vienne est toujours à l'ordre du jour.

SIVOM : rapporteur M.PRAS, R.FLAMAND

Augmentation de la cotisation communale à ce syndicat qui passera pour l'année 1999 à 7F. par habitant.

La participation relative au relais des assistantes maternelles et à la location d'engins reste inchangée.

La formation des agents d'entretien souhaitant se reconvertir en ATSEM est à la charge de la commune. Le GRETA de l'Isère est prêt à apporter son aide.

OPAH : programme reconduit pour 1 an.

SYSTEMPUR : rapporteur J.PLANTIER

Le coût global des travaux de l'opération de valorisation du biogaz a été estimé à 6.950.000 F HT.

Ces travaux seraient financés comme suit :

- 50 % par l'Agence de l'Eau
- 30 % par la Région
- 20 % par les Communes et éventuellement le Département.

La revente de l'électricité fabriquée devrait permettre de rembourser les emprunts contactés pour la réalisation de ces travaux.

La consultation et les appels d'offres sont prévus pour le courant du mois de février 1999.

SE 38 : rapporteur G.BOURGUIGNON

Actuellement un débat national est en cours sur les questions que soulève la transcription de la Directive européenne 96/92CE applicable dès février 1999. Cette directive prévoit l'ouverture d'un tiers du marché intérieur de l'électricité pour 2003. La mise en concurrence ne concernera que les seuls producteurs fournisseurs de clients éligibles, gros consommateurs. Si l'organisation de la distribution de l'électricité ne semble pas remise en cause, des adaptations du cadre actuel sont nécessaires et pourraient entraîner une évolution des missions des autorités concédantes. Il paraît donc important pour les collectivités territoriales de réfléchir aux différents changements qui vont s'opérer, et de ne pas être absentes des discussions qui auront lieu prochainement dans le cadre de la loi sur l'électricité.

RHONE PLURIEL : rapporteur G.BOURGUIGNON

La communauté de communes de l'Ozon a décidé d'adhérer à ce syndicat.

Le point a été fait sur l'état d'avancement du travail des commissions.

La cotisation pour l'année 1999 sera de 2 F. par habitant.

L'antenne de Rhône Pluriel Initiative fonctionne.

Concernant le futur Contrat Global de Développement, des dossiers sont montés, par conséquent il faudra faire un choix des projets suivi d'un chiffrage, de la recherche du maître d'ouvrage et de la possibilité d'octroi d'aides de la Région.

Une proposition d'inscription a été émise par la commission « sport » pour la création d'un terrain de rugby dans la « Vallée de la Sévenne ».

M. LUCAS intervient sur le sujet de la création d'un éventuel terrain de rugby suite à une réunion qui s'est tenue à LUZINAY, le 14 décembre 1998, avec des élus des communes de Luzinay, Villette-de-Vienne, Serpaize, St Just Chaleyssin, Chuzelles et des représentants des clubs de foot de ces communes. Cette rencontre faisait également suite à une réunion entre les élus et le club de rugby.

Ce dernier a connu un succès indéniable en raison des bons résultats du club, le nombre de licenciés est en continuelle augmentation. Les effectifs des clubs de foot sont également importants il en résulte de gros problèmes d'occupation de terrains pour les entraînements et notamment en nocturne (tous les stades ne possédant pas d'éclairage).

Le bon état des stades souffrent du nombre important d'entraînements.

Il serait bon à l'avenir de trouver un terrain en intercommunalité pour les entraînements mais en l'état actuel aucune commune ne semble prête pour accueillir celui-ci.
Le terrain de Chuzelles n'est pas adapté pour les matchs de rugby (pas assez de dégagement).

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS : rapporteur MT.CARRET

Une réunion importante s'est tenue le 12 décembre afin d'évoquer la réforme des services d'incendie et de secours.

Le Conseil d'Administration du SDIS a travaillé afin d'organiser dans les meilleures conditions les transferts imposés par la loi suivant le calendrier ci-dessous :

- 1999 : transfert des personnels
- 2000 : transfert des matériels
- 2001 : transfert des infrastructures

Cette réforme a une incidence sur la cotisation communale car un nouveau mode de calcul a été établi suivant 3 critères contre 4 précédemment :

- population prise à 80 %
- indice de richesse : 15 %
- interventions : nombre d'heures divisé par le nombre d'habitants : 5 %

La part des petites communes subirait une grosse augmentation alors que celle des grandes communes connaîtrait une forte diminution.

Les critères ayant été votés par le Conseil d'Administration, ils sont donc applicables. Néanmoins, les maires et représentants présents ce 12 décembre ont sollicité de l'Association des Maires une intervention auprès :

- du SDIS afin de revoir ces critères pour les années futures
- du Conseil Général pour obtenir une aide supplémentaire.

Une prochaine réunion permettra une approche plus réelle des coûts tout en sachant qu'éventuellement le Centre de Secours de Vienne pourrait garder ces propres critères.

Dans cette même réforme, il y aura obligation désormais de payer les vacations à tous les sapeurs-pompiers volontaires.

DIVERS :

ECOLE DE MUSIQUE : Rapporteur MT.CARRET

En raison de divers problèmes, le directeur a présenté sa démission, son remplacement est assuré désormais par Madame Sophie FERRIER. Etant aussi professeur, un nouveau recrutement est en cours. Il conviendra alors de rattraper le temps et les énergies perdus.

PATRIMOINE : Rapporteur G.ROCHE

Une visite sur les lieux de Mme C.MAZART (archéologue conservateur au musée Dauphinois) a permis de confirmer la présence de fortifications médiévales sur Chuzelles. Le site supposé du siège de la seigneurie du Moyen Age a été confirmé et se trouvera dans le recensement en cours sur Chuzelles. Un relevé topographique sera effectué dans l'Isère.

EGLISE : Rapporteur M.PRAS

En vue de la restauration de l'église, une réunion a eu lieu avec le Comité Paroissial. Des problèmes de chauffage ont été constatés. Des études sont en cours.

DECISION MODIFICATIVE N°2 : Rapporteur MT.CARRET

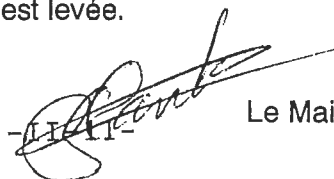
Afin de respecter les règles budgétaires, il convient, dans le budget communal en fonctionnement, de prélever la somme de 457 F du compte 022 (dépenses imprévues) pour virer au compte 6611 (intérêts des emprunts).

Accepté à l'unanimité.

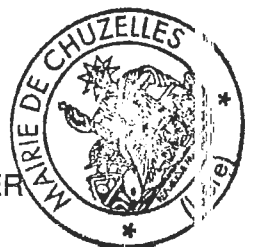
Les articles du prochain bulletin municipal doivent parvenir en Mairie avant le 5 janvier dernier délai.

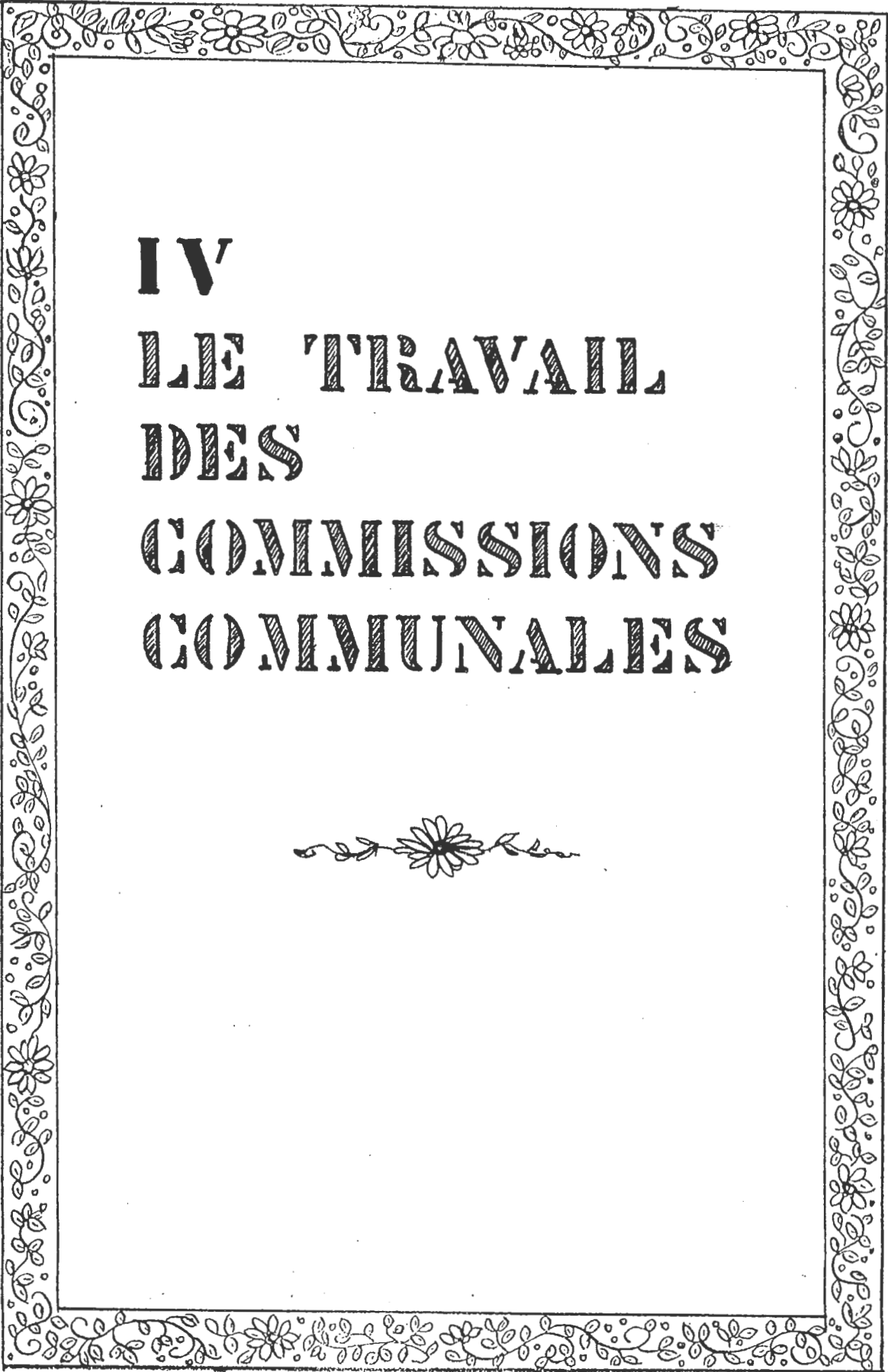
La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 11 janvier à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Le Maire J. PLANTIER



A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

IV
LE TRAVAIL
DES
COMMISSIONS
COMMUNALES



GENDARMERIE

La Gendarmerie de Vienne-Estressin couvre un large territoire d'interventions (Pont-Evêque, Septème, Chasse-sur-Rhône, une partie de Vienne, Seyssuel, Chuzelles, Villette, Serpaize et Luzinay).
Les gendarmes ne peuvent donc avoir l'œil à tout.

Pour cela, n'hésitez pas, contactez les au **04.74.85.00.17** pour signaler toute circulation de véhicules vous paraissant bizarres à certaines heures ou en certains lieux.

Votre coopération peut aider. Le civisme est l'affaire de tous.

VOIRIE – SECURITE

- Un nouveau marquage au sol (lignes blanches) a été effectué sur la place de la Mairie afin d'assurer une meilleure sécurité pour les piétons et surtout pour les enfants qui fréquentent les écoles. Il serait bon que les automobilistes utilisant ce lieu respectent cette nouvelle signalisation.
- Un panneau de signalisation « STOP » a été posé route de St Hippolyte au carrefour avec la RD 123A.
- Suite à l'aménagement dans la traversée des Pins, les deux voies communales débouchant sur la RN7 ne seront plus prioritaires. Il s'agit de la voie communale n° 5 dite « route de la Combe aux Pins » et de la voie communale n°14 dite « chemin Molimard ». Nous vous recommandons donc la prudence envers ces deux nouvelles priorités.

PISCINE DE VILLETTE-DE-VIENNE

Depuis deux ans, nous avons débuté un programme de rénovation de l'ensemble du bâtiment qui accusait difficilement ses 22 ans.

Au mois de juillet, nous avons eu le plaisir de voir la fin des travaux et, comme il se doit, nous avons inauguré le complexe dans sa version définitive.

C'est toujours un grand bonheur de voir que le travail réalisé depuis plusieurs années pour mettre en place un projet se concrétise enfin. Les deux premiers présidents m'ont fait l'honneur d'être présents et le soleil étant de la parti, une nombreuse assistance a suivi les présentations des travaux et des entreprises ayant travaillé sans relâche pour être dans les délais, ce qui n'a pas été simple tant le chantier était important.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel qui a participé activement à la réalisation de ce magnifique projet.

Enfin, nous pouvons disposer à présent de trois vestiaires collectifs, indispensables pour les scolaires et les clubs, et surtout d'un espace détente comprenant des appareils de maintien de forme (vélos, tapis roulants, espaliers) ainsi que le sauna et un bain à remous fort apprécié déjà.

L'année se termine avec un taux de fréquentation toujours aussi important et pour les 25 prochaines années nous sommes « à l'abri » des problèmes d'eau venue du ciel (ceux qui sont des familiers comprendront).

Enfin, je dois également saluer le départ pour une retraite que nous lui souhaitons tous très longue, de Mme Marcelle VAURY fidèle caissière depuis 18 ans et demi.

Monsieur Michel NIVON
Président Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne

RAPPEL

TARIFS PISCINE

ENFANT (de 4 à – 14 ans) : entrée 13 F
Carte de 10 entrées 100 F
ADULTES : entrée 20 F
Carte de 10 entrées 180 F

TARIFS PISCINE + SALLE DE REMISE EN FORME

Ticket : 50 F
Carte de 6 entrées : 240 F
Carte de 12 entrées : 450 F

Ce droit d'entrée vous donne accès à la piscine aux heures d'ouverture au public.
Paiement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT DANONE

Cette enquête publique s'est effectuée du 13 Octobre au 13 Novembre 1998 et se déroulait à la Mairie de Saint Just Chaleyssin avec Registre, les mêmes dossiers se trouvant également à la Mairie de Diemoz, celle-ci étant également concernée par l'épandage des boues de l'usine DANONE.

Courrier reçu en Mairie de St Just : Sévenne Environnement (réunion du 30/10/98) à laquelle participaient :

- l'Association des Pêcheurs Gère Rhône
- : représentants : Pascal BRULA et Michel NAQUIN
- Nature et Vie Sociale : M. Ernest CROZET
 - Frapna Isère : MM JAVELLAS et HAMADA
 - ADPE : Mme Adrienne REYNIER
 - Espace Terre M. et Mme LEMEE, Mme DUMORTIER
 - Collectif Intercommunal contre les Nuisances de la Décharge du Fayet : M. et Mme RIGORI
 - Syndicat des Quatre Vallées : MM. François LIPONNE et Gilbert ROCHE, Mme Christiane TERRIER
 - Mairie de Luzinay : M. VINCENT
 - Mairie St Georges d'Espéranche : Mme LEMEE, Mme DUMORTIER
 - Union Fédérale des Consommateurs "UFC Que Choisir" M. JAVELLAS

Article du Dauphiné Libéré du 27-10-98 Titre - SEVENNE ENVIRONNEMENT VIGILANTE

Dauphiné Libéré du 31-10-98 - DANONE INQUIÊTE SEVENNE ENVIRONNEMENT.

- lettre de la FRAPNA du 3/11/98 de Grenoble
- lettre de la MISE - Mission Inter-Services de l'Eau
- lettre de la Fédération Départementale de l'Isère et de Protection du Milieu Aquatique de l'Isère - Président Fédéral M. NICOUUD - télécopie
- Délibération en date du 16-10-98 du Conseil Municipal de Villette de Vienne émettant un avis favorable à l'extension de DANONE.

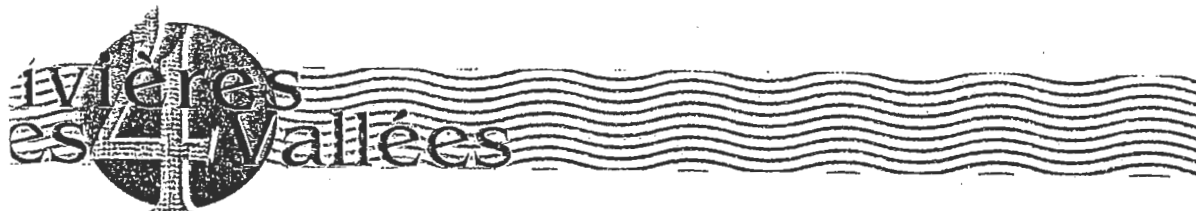
Le Commissaire Enquêteur est Monsieur Jean Marie BARNIER Architecte.

TEXTES INSCRITS : de la Mairie de Chuzelles et du Syndicat des Quatre Vallées :

La Municipalité de Chuzelles s'est manifesté et a inscrit dans le Registre :

"La Commune de Chuzelles s'inquiète du nombre croissant de camions traversant le village. Ceci amène 2 réflexions majeures : - 1ère : les nuisances - 2ème : la sécurité

En ce qui concerne les nuisances elles sont sonores et atmosphériques. Quant à la sécurité, la Commune exprime son inquiétude quant au passage des camions Danone qui traversent le village. Pourquoi le flux ne se ferait-il pas par le rond-point Lafayette comme ceci était semble-t-il prévu au départ? Même si le plus gros du trafic s'effectue de nuit, les nuisances sonores et atmosphériques persistent et la Municipalité doit rester vigilante au niveau de la sécurité. Dans le cas où le trafic s'inverse et s'effectue de jour, quels pouvoirs peut-elle avoir la Municipalité pour préserver la sécurité de ses habitants ?



ST JEAN DE BOURNAY, le 9 novembre 1998

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie

38790 ST JUST CHALEYSSIN

OBJET : Enquête publique
Extension de la production,
Amélioration de la station d'épuration,
Epanchage des boues de la station d'épuration
de l'usine DANONE.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES QUATRE VALLEES DU BAS-DAUPHINE, maître d'ouvrage du Contrat de Rivière, s'est fixé comme objectifs la préservation de la qualité de l'eau des rivières des bassins versants de la Gère et de la Sévenne, mais aussi la protection de la ressource en eau potable.

C'est pourquoi nous avons consulté les dossiers de l'enquête publique relative à l'extension de l'usine DANONE à SAINT JUST CHALEYSSIN et tenons à vous faire part de plusieurs remarques, interrogations et conclusions.

1°) - Le dossier soumis à l'enquête publique n'est pas une "autorisation à l'extension", mais une régularisation d'un état de fait. C'est en effet depuis 1992 que la Sévenne subit les dysfonctionnements des installations de traitement liés à un accroissement de production. A plusieurs reprises, la faune et la flore du cours d'eau ont été très sévèrement altérées par les pollutions "accidentelles" ou chroniques.

2°) - Peu confiant dans la totale sécurisation des ouvrages de traitement après ces constats d'accidents répétés au cours des six dernières années, le S.I.A.H. des 4 Vallées a pour cette raison déjà exprimé sa préférence pour une solution qui consisterait à conduire les effluents de la station d'épuration jusqu'au Rhône.

3°) - Il est troublant de lire que l'usine DANONE assure le débit de la Sévenne en étiage, alors que l'entreprise prélève dans la nappe 25 litres/seconde 23 heures par jour et que le débit des effluents rejetés ne permet pas la vie piscicole.

.../...

4°) - Le bassin de sécurité de 2500 m³ nous semble largement insuffisant, puisque sa capacité équivaut à une seule journée de production, alors qu'il est censé récupérer en plus les eaux pluviales des voiries du site et les effluents de la station d'épuration s'ils ne sont pas conformes aux normes de rejet. Cette disposition ne permet donc pas de sécuriser vraiment le rejet dans la Sévenne et on risque de connaître à nouveau, en cas de dysfonctionnement, ces "accidents" qui, les années précédentes, ont détruit la faune du cours d'eau.

5°) - Les rendements très élevés nécessaires pour atteindre les performances de traitement des eaux usées sont possibles, mais, la moindre anomalie étant très préjudiciable pour le milieu naturel, ils nécessitent un suivi permanent des matériels qui doivent donner constamment leur maximum.

6°) - L'entreprise réalise en auto-surveillance des analyses "entrée" et "sortie" selon les normes habituelles fixées par l'Agence de l'Eau. Compte tenu de la sensibilité du milieu naturel récepteur, il serait nécessaire de renforcer la fréquence des mesures de certains paramètres.

7°) - L'étude sur l'épandage des boues ne prend pas en compte les modifications apportées par la nouvelle réglementation de 1998. De plus, la quantité de boues qui sera produite n'est pas clairement indiquée, il semble bien qu'il y ait confusion entre matières brutes et matières sèches. Par ailleurs, aucun plan véritable d'épandage n'est proposé et les surfaces actuellement utilisées pour un an seront rapidement très insuffisantes. Nous rappelons que la vallée de la Véga, où se situe une grande partie du périmètre d'épandage envisagé, est une zone considérée comme prioritaire pour la protection de la ressource en eau. Face à ce problème, les pratiques actuelles de l'entreprise DANONE, avec un stockage inadapté, qui est source de pollution, et un surdosage avéré des boues, font naître les plus grandes craintes pour l'avenir.

En conséquence, nous jugeons indispensable que l'entreprise DANONE soit clairement mise devant l'alternative suivante :

. Ou bien elle reprend, de façon approfondie et avec la volonté d'aboutir, l'étude d'un transit des effluents de la station d'épuration jusqu'au Rhône,

. Ou bien elle s'engage à prendre les mesures indispensables pour assurer une sécurisation maximale de la rivière et garantir la préservation de la ressource en eau, à savoir :

. augmentation des capacités du bassin de sécurité (7 500 - 10 000 m³) et mise en place d'une surveillance permanente,

. présentation d'un plan d'épandage conforme aux dernières réglementations et respectant le milieu naturel.

Telles sont les remarques dont nous tenions à vous faire part et qui nous conduisent à conclure que, dans l'état actuel du dossier, le SYNDICAT DES 4 VALLEES émet un AVIS RESERVE sur la régularisation de l'extension de la production de l'usine DANONE.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,


Gérard EUDELIN



**TRAVAUX
DE SECURITE
DES PINS**

**TRAVAUX
D'AMENAGEMENT
DES BOURRELIERES**



**TRAVAUX
D'AMENAGEMENT
ET DE SECURITE
DU RIVAL**

INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE DE JANVIER A DECEMBRE

DATE	NUMERO	NOM - PRENOM	ADRESSE	NATURE	INSTRUC-
16.01.98	V 1001	BUTHION Dominique	Le Cloutrier	Modif. facade	29.01.98
03.02.98	V 1002	FARCON Marie	Chasson	Aménagement	14.05.98
05.02.98	V 1003	ALFARO Didier	Chasson	Const. neuve	10.04.98
16.02.98	V 10121	BLAIN Patrick	St Hippolyte	Agrandis.	25.03.98
13.03.98	V 1004	CAMUZET Didier	N°20 Plein Sud	Agrandis.	30.07.98
19.03.98	V 1005	BUSSACHINI César	Boussole	Const. neuve	14.05.98
26.03.98	V 1006	BERTOCHÉ Jacky	Les Serpaizières	Agr.+Modif.	30.04.98
27.03.98	V 1007	M.MONT	St Maurice	Const. Neuve	20.05.98
28.04.98	V 1008	M.FRATI-BALLESTA	Le Village	Const. Neuve	09.10.98
30.04.98	V 1009	BUTHION Roger	Les Serpaizières	Aménagement	16.07.98
07.05.98	V 1010	MAS Eric	N°8 L'Orée du Village	Extension	31.07.98
26.05.98	V 1011	M.RUFFO	Le Village	Const. Neuve	16.10.98
29.05.98	V 1012	GABRIAC Gérard	La Combe	Extension	Annulé
09.07.98	V 1013	M.VIAL-GRELLIER	Chemin de Boussole	Const. Neuve	23.08.98
04.08.98	V 1014	GABRIAC Gérard	La Combe	Extension	08.10.98
29.09.98	V 1015	LECOMTE Patrick	Le Verdier	Const. Neuve	02.12.98
22.12.98	V 1016	VALLENT/GERARD	Pauphile	Const. Neuve	
29.12.98	V 1017	MOLLARD Olivier	Tourmente - Lot.Romet	Agré.diss.	




CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 1998

 Conjointement aux vœux du Maire, le 9 janvier dernier, a eu lieu la cérémonie de remise des prix aux lauréats du Concours des Maisons Fleuries.

41 candidats se sont vus remettre des récompenses pour leurs efforts fournis à fleurir leur propriété ou la bordure de la voie publique (voir palmarès général au verso).

La coupe du 1^{er} prix revenait cette année à M. et Mme VENDEVILLE avec l'excellente note de 17/20 et la médaille d'or à M. et Mme BOUCHER Pierre.

La Commission « Fleurissement » remercie M. Vincent BOURGUIGNON, qui pour encourager les candidats leur remettaient gracieusement des bons pour des végétaux. 



CLASSEMENT DES MAISONS FLEURIES 1998

MAISON AVEC JARDIN

- 1ER : Mr PORTALES Max
- 2EME : Mr DIGONNET Norbert
- 3EME : Mme ARTHAUD Sylvie
- 4EME EX AEQUO : Mrs PERRIER BAVOUX Stéphane et PESTY Bernard
- 6EME : Mme SIMON Mireille

JARDIN VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE

- 1ER EX AEQUO : MR PRAS Marcel et Mme VIGNON Christine
- 3EME : Mrs GAYVALLET Daniel et LEYSIN Raymond
- 5EME : Mr BRAT Gérard

JARDIN INTERIEUR

- 1ER : Mr AVALLANEDA Gérard
- 2EME : Mme/Mr ALIX HULAS
- 3EME EX AEQUO : Mr REGAL Joseph et Mme TRAUTMANN Marie-Louise
- 5EME EX AEQUO : Mrs AURIC Patrick et regal Yves
- 7EME : Mr MOURIER Jean

BALCON OU TERRASSE SANS JARDIN

- 1ER : Mr VENDEVILLE Robert
- 2EME : Mme REVEYRANT Paulette
- 3EME : Mr BERTHOLAT Georges
- 4EME : Mr THENOZ
- 5EME : Mr MAS Marcel
- 6EME : Mr BERTOCHÉ Christian

BORDURE VOIE PUBLIQUE

- 1ER : Mr NORMAND Pascal
- 2EME : Mr JEANNE Fernand
- 3EME : Mr FOREST Albert

TERRASSE AVEC JARDIN

- 1ER EX AEQUO : Mrs CARRET Michel et MEYER Marc

FERME FLEURIE

- 1ER EX AEQUO : MRS GAYVALLET Jean et RICHARD Pierre
- 3EME : Mr PRAS Georges
- 4EME : Mr CARRET Pierre

HORS CONCOURS

- 1ER RANG : MR BOUCHER Pierre
- 2EME RANG : MR PALIN Henri
- 3EME RANG : Mr GARCIA Daniel
- 4EME RANG : MME BELLON Jeannine
- 5EME RANG : MR ESCOFFIER Raymond
- 6EME RANG : MR FAURE Maurice
- 7EME RANG : MR MEUNIER André
- 8EME RANG : MR BRUN Antoine

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 1998

BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	BP 98	BS 98
60	: ACHATS	368 500,00	22 800
61	: SERVICES EXTERIEURS	523 015,00	52 160
62	: AUTRES SERVICES EXTERIEURS	92 700,00	5 000
63	: IMPOTS ET TAXES	18 000	
64	: FRAIS DE PERSONNEL	1 510 100	65 800
65	: AUTRES CHARGES GESTION COURANTE:	1 858 052	- 116 107
66	: CHARGES FINANCIERES	266 578,00	457
014	: ATTENUATION DES CHARGES		18
022	: DEPENSES IMPREVUES	1 284,00	21 406
023	: VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT:	300 500,00	269 000
	TOTAUX	4 938 729,00	320 534

RECETTES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	BP 98	BS 98
70	: PRODUITS DES SERVICES	196 777,00	400
73	: IMPOTS ET TAXES	2 936 910,00	125 690
74	: DOTATIONS PARTICIPATIONS	1 726 172,00	175 380
75	: AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE:	27 400,00	11 074
013	: ATTENUATION DE CHARGES	51 400,00	8 000
76	: PRODUITS FINANCIERS	70,00	
002	: EXCEDENT REPORTE		
	TOTAUX	4 938 729,00	320 534

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	BP 98	BS 98 + REPORTS
001	: DEFICIT ANTERIEUR 97 REPORTE		868 261
16	: REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	554 688,00	
20	: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000,00	- 30 000
21	: IMMOBILISATIONS CORPORELLES	133 300,00	+ 18 300
23	: IMMOBILISATIONS EN COURS	845 226,00	1 429 579
	TOTAUX	1 563 214,00	2 286 140

RECETTES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	BP 98	BS 98
10	: DOTATIONS FONDS DIVERS	444 029	- 29 696
13	: SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	422 700	+ 801 300
164	: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	300 000	
027	: AVANCES, ACOMPTES REVERSEES	95 985	- 41 000
021	: VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT:	300 500	+ 269 000
023	: IMMOBILISATIONS EN COURS		+ 29 696
1058	: EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		1 256 840
	TOTAUX	1 563 214	2 286 140

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1998

BUDGET ANNEXE - RESEAU D'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	:	BP 98	:	BS 98
60	: ACHATS	:	500	:	0
62	: AUTRES SERVICES EXTERIEURS	:	3 120	:	0
65	: AUTRES CHARGES GESTION COURANTE:	:	183 000	:	+ 54 222
66	: CHARGES FINANCIERES	:	184 892	:	+ 50 000
67	: CHARGES EXCEPTIONNELLES	:	4 700	:	+ 200
68	: DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	:	110 900	:	
006	: VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT:	:	326 089	:	- 230 418
	TOTAUX DES DEPENSES	:	813 201	:	- 125 996

RECETTES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	:	BP 98	:	BS 98
70	: PARTICIPATIONS	:	465 549	:	- 25 224
74	: SUBVENTIONS	:	21 563	:	+ 68 389
77	: PRODUITS EXCEPTIONNELS	:	326 089	:	- 176 196
002	: EXCEDENT REPORTE	:		:	+ 7 035
	TOTAUX DES RECETTES	:	813 201	:	- 125 996

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	:	BP 98	:	BS 98
001	: DEFICIT REPORTE	:		:	
16	: REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	:	359 833	:	
23	: TRAVAUX	:	518 156	:	
	TOTAUX DES DEPENSES	:	877 989	:	

RECETTES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	:	BP 98	:	BS 98
001	: EXCEDENT REPORTE	:		:	+ 98 602
13	: SUBVENTIONS	:	141 000	:	- 22 406
16	: PRODUITS DES EMPRUNTS	:	300 000	:	+ 100 000
28	: AMORTISSEMENTS	:	110 900	:	
005	: AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE	:	326 089	:	- 176 196
	TOTAUX DES RECETTES	:	877 989	:	0

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1998

CENTRE COMMUNAL D'AIDE SOCIALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	:	BP 98	:	BS 98
011	: CHARGES A CARACTERE GENERAL	:	23 320,00	:	3 000
012	: FRAIS DE PERSONNEL	:	400,00	:	0
65	: AUTRES CHARGES COURANTES	:	0	:	2 297
TOTAUX		:	23 720,00	:	5 297

RECETTES :

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	:	BP 98	:	BS 98
70	: VENTES DE PRODUITS	:	12 720,00	:	
74	: SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	:	10 600,00	:	- 10 600
77	: PRODUITS EXCEPTIONNELS	:	400,00	:	
002	: EXCEDENT REPORTE	:		:	15 897
TOTAUX		:	23 720,00	:	5 297

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	:	BP 98	:	BS 98
21	: IMMOBILISATIONS CORPORELLES	:		:	20,00

RECETTES

CHAPITRES :	NATURE DES COMPTES	:	BP 98	:	BS 98
001	: EXCEDENT REPORTE	:		:	20,00

NAISSANCES 1998

- **BADOL Aurélie Nicole Annie**
le 11 janvier à VIENNE Isère
- **PETIT Johan Pascal**
le 16 janvier à VIENNE Isère
- **BUTHION Emeline Germaine Lydie**
le 04 février à VIENNE Isère
- **SILVEIRA Nicolas**
le 16 mars à BRON Rhône
- **MAS Cassandre Marthe Marie**
le 29 mars à SAINTE-COLOMBE Rhône
- **CHRETIEN Come Axel**
le 14 avril à PIERRE-BENITE Rhône
- **AMOYEL Joshua Salomon Jérôme**
le 24 avril à VIENNE Isère
- **DUMOUT Maëlys Jeanne Marie**
le 25 avril à LYON 8^{ème} Rhône
- **MARTINEZ Thomas Lucas**
le 23 juin 1998 à SAINT-PRIEST Rhône
- **ARMA Corentin**
le 09 juillet à VENISSIEUX Rhône
- **MONTALAND Clara Chantal Andréa**
le 30 juillet à LYON 3^{ème} Rhône
- **JUSTON Mathilde Marie**
le 17 août à VIENNE Isère
- **CHOQUELLE Morgane Aurélie**
le 17 août à VENISSIEUX Rhône
- **ROUSSEY Clémence Pauline Sandrine**
le 18 août à VIENNE Isère
- **HUET Loïs Florian Axel**
le 23 août 1998 à ECULLY Rhône
- **AMOUROUX Célia**
le 25 août à VENISSIEUX Rhône
- **GIANELLI Mathis Maxime**
le 27 août à SAINTE-COLOMBE Rhône
- **DECAUDIN Sandra Méline**
le 08 octobre à LYON 3^{ème} Rhône
- **JUSSIEN Marin**
le 10 octobre à STE-COLOMBE Rhône
- **GELAS Lucas Jean-Yves Henri**
le 14 octobre à VIENNE Isère
- **VERNEY Lisa**
le 20 octobre à STE-COLOMBE Rhône
- **GONTHIER Emeline Clémence
Catherine Marie**
le 23 octobre à VENISSIEUX Rhône
- **BRUNDU Sandra Kathy**
le 27 octobre à LYON 8^{ème} Rhône
- **LAURO Roxane**
le 18 novembre à VENISSIEUX Rhône
- **BARDU Noémie Cassandra**
le 15 décembre à PIERRE-BENITE Rhône
- **CIANFARANI Manon**
Le 29 décembre à VENISSIEUX Rhône

MARIAGES 1998

Le 14 février
MACOUR Robert
et **MANSOURI Amel**

Le 30 mai
SCHERDING Franck Gilbert Jacques
et **POINARD Christelle**

Le 13 juin
CHAMP Dominique Gilbert
et **FRAISSE Denise Françoise**

Le 13 juin
PREVITALI Gérald Jean Denis
et **NEIBECKER Marie-Agnès**

Le 4 juillet
BELMONT Stéphane Yves Claude
et **GAYVALLET Sandrine Christiane**

Le 11 juillet
VEYRET Fabien, Georges
et **GABRIAC Ingrid, Roberte**

Le 22 août
COQUELET Damien, Jérôme
et **GALAN Sophie**

Le 24 octobre
CLEMENT Guy Georges François
et **TRAVAILLOUX Simone Andrée**
Madeleine

DECES 1998

Le 13 janvier
SZYWALSKY Viviane Michelle Ginette
épouse **BOUILHAC**
à l'âge de 48 ans

Le 20 janvier
GIRI Marie Pauline
veuve **YMAIN**
à l'âge de 88 ans

Le 20 mars
ROYET Antoine
à l'âge de 69 ans

Le 26 mars
GAY Eugène Louis Lucien
à l'âge de 81 ans

Le 7 avril
VIAL Jeanne Louise
veuve **ROILLET**
à l'âge de 85 ans

Le 11 avril
BAILLY-SALINS Lise Gabrielle
épouse **BAILLY**
à l'âge de 67 ans

Le 16 avril
PETIT Marie Louise Gabrielle Antonine
veuve **PEYRET**
à l'âge de 92 ans

Le 20 avril
GUYOT Jean François
à l'âge de 63 ans

Le 21 avril
BOUCHAYER Aimé Marie Robert
à l'âge de 78 ans

Le 20 mai
DURIF Georges Gaston
à l'âge de 84 ans

Le 15 juin
GAY Marie Germaine
épouse **BERTOUCHE**
à l'âge de 75 ans

Le 10 juin
RODET Jean Marius
à l'âge de 72 ans

Le 07 septembre
KAMBOURIAN Santoukht
veuve **DANADJIAN**
à l'âge de 88 ans

Le 14 septembre
PAVON Bernadette Andrée
épouse **CHAKRI**
à l'âge de 48 ans

Le 24 novembre
HORWATH Katalin
veuve **PUECH**
à l'âge de 86 ans

Le 24 novembre
ROCHETTE Paul Jean-Marie
à l'âge de 77 ans

Le 28 novembre
BOURNE René Marius Jean
à l'âge de 81 ans

Bulletin tiré à 720 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de CHUZELLES
N° 47 - Dépôt légal - Janvier 1999